



RÉUNION PUBLIQUE

LE PROJET, LE TOURISME ET LE PAYSAGE

PARC ÉOLIEN EN MER AU LARGE DE SAINT-NAZAIRE DÉBAT PUBLIC 20 MARS – 20 JUILLET 2013

La Baule, le 10 juillet 2013

Salle des Floralies
Place des Salines – La Baule

De 19h30 à 23h00

Nombre de Participants : 257 participants

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Mesdames, Messieurs, si vous voulez bien gagner vos places afin que nous commençons à l'heure cette rencontre. Merci beaucoup.

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vous accueille au nom de la Commission particulière du débat public, avec en partant du fond de la table : Monsieur Bruno LEPRAT, Madame Dorothee BROWAEYS, Madame Dorothee BRIAUMONT, Monsieur Jean-Louis LAURE et moi-même. Je vous accueille, mais en fait, je ne devrais pas vous accueillir, Monsieur le Maire, c'est à vous de nous accueillir et donc je vais vous laisser la parole.

Yves MÉTAIREAU, maire de La Baule

Merci Madame la Présidente. Bonsoir Mesdames et Messieurs, bonsoir à tous. Et je vous remercie d'être à La Baule ce soir, pour évoquer ce projet de l'éolien en mer et tout ce qui nous préoccupe, bien entendu, à La Baule, autour de ce projet. Je souhaite du reste que la sérénité qui a fait preuve, qui a existé au cours de toutes les réunions que vous avez présidées avec un certain talent, mais aussi avec une certaine fermeté, si j'ai bien compris, puisque j'ai assisté à deux d'entre elles, soit également présente ce soir et que nous ayons l'occasion de débattre sur un sujet qui nous interpelle, incontestablement.

Donc je n'irai pas plus loin, car je souhaiterais tout à l'heure donner un avis personnel et non pas un avis de la mairie de La Baule, et je m'exprimerai donc tout à l'heure, ce que je ne vais pas faire maintenant comme vous l'avez souhaité. J'ai souhaité également que toutes et tous, nous soyons bien conscients de la nécessité des besoins énergétiques de notre pays qui quelquefois me semblerait gagner à être plus clairement exprimée.

Merci Madame.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Monsieur le Maire, merci de ces paroles aimables. Je veux juste dire que si j'ai souhaité effectivement que vous vous contentiez d'un accueil républicain, c'est au nom d'un principe que nous respectons à la CPDP, qui est le principe d'équivalence, voilà. Et lorsque tout un chacun demandera la parole, vous l'aurez comme d'autres personnes précises, je tenais à le dire.

Donc, effectivement, on vous rejoint à La Baule ce soir pour une réunion un peu particulière puisque c'est la dernière dans un format un peu classique, à la fois général et thématique avant celle de la semaine prochaine, le 16 juillet, qui est la réunion de clôture. Non seulement nous nous réjouissons d'être avec vous ce soir, mais nous avons profité, nous avons vécu le soleil de La Baule depuis ce matin puisque nous étions sur le marché dans le cadre du débat mobile.

Donc, si vous le souhaitez, si vous le voulez bien, plus exactement, nous allons commencer notre réunion. Certains le savent, mais je me dois de le rappeler, si nous sommes ici, c'est que le maître d'ouvrage, Éolien Maritime France, a saisi la Commission nationale du débat public qui a décidé l'organisation de ce débat public. Spécificité de ce débat, spécificité que je souligne à nouveau ici, puisque ce débat se déroule suite à un certain nombre d'étapes, dues à une procédure.

D'abord la volonté gouvernementale de favoriser les énergies renouvelables, ensuite la détermination de zones propices par l'État, suivi d'un lancement d'appel d'offres afin d'implanter des éoliennes en mer au large et une réponse d'entreprises et qui me permet

d'arriver à Éolien Maritime France qui est donc, spécificité de ce débat, lauréat d'un appel d'offres lancé par l'État. Voilà où nous en sommes de notre procédure.

Deuxième spécificité, trois autres débats se déroulent dans le même laps de temps, pas tout à fait le même jour pour les réunions, mais dans le même laps de temps, sur des projets d'éoliens en mer. On va descendre nos côtes de Fécamp à Courseulles, Saint-Brieuc et Saint-Nazaire.

Vous avez des questions qui sont posées au public : pourquoi ? Comment ? Et ce projet correspond-il aux différents usages ?

La Commission dont j'ai cité les membres, j'aurais dû dire d'ailleurs qu'il nous manquait un membre : Monsieur Nicolas BENVENU qui est pris pour des raisons professionnelles, mais qui était là à bien d'autres réunions. Donc, notre Commission, la Commission que nous formons, nous sommes un organisme collégial, neutre et indépendant. Neutre et indépendant en particulier du maître d'ouvrage.

Trois principes nous guident dans la conduite de ce débat public.

Celui de l'équivalence, j'en ai dit un mot tout à l'heure, une parole équivaut à une autre parole. Celui de la transparence, ce que nous savons, nous le partageons, nous le mettons en ligne, nous le diffusons. Et bien sûr celui de l'argumentation. Ce n'est pas ici que je vais m'abstenir de souligner l'importance de l'argumentation. En matière de paysage et tourisme, le sujet est délicat. Les avis sont sans doute partagés, tous ces avis peuvent, doivent être exprimés, si tant est que nous sommes, vous l'avez dit Monsieur le Maire, dans une logique de sérénité, dans une forme sereine de sérénité, mais accompagnée d'arguments. On peut avoir toutes sortes d'avis : pourquoi ? Comment ?

La suite : la réunion de clôture se déroulera le 16 juillet à Saint-Nazaire, dans la ville même où nous avons ouvert le débat. Deux mois après la clôture, notre Commission va rédiger un compte rendu. De ce compte rendu, la Commission nationale tirera un bilan. Trois mois après, le maître d'ouvrage rendra sa décision : quelle suite entend-il donner au projet ? Quelle réponse donne-t-il aux enseignements du débat public, c'est-à-dire, est-ce qu'il a entendu, ce qu'il a lu lors du débat public ? Et quelles sont les modalités d'information et de participation du public qu'il entend développer ultérieurement ?

Pour ce faire, des documents, mais je crois qu'à ce stade de l'aventure du débat public, les documents de la CPDP sont déjà connus de certains d'entre vous : des journaux du débat 1, 2 et le troisième sera à paraître à la suite de la réunion de clôture, des lettres électroniques, un site bien sûr. Vous avez sous les yeux les questions-réponses, les avis, en vous précisant qu'on donne des chiffres pour illustrer le cheminement, l'évolution de notre débat, mais que nous ne sommes pas du tout dans le quantitatif. On ne cherche pas à établir des scores et ce n'est pas en raison de scores et on ne compte pas les pour et les contre, les peut-être oui, les peut-être non, que nous avancerons dans notre compte rendu. Donc des questions-réponses, des avis, des contributions, des cahiers d'acteurs, des réunions publiques, des rencontres du débat mobile. C'est la raison pour laquelle nous étions ce matin sur le marché.

Et je vais redire pourquoi nous avons fait ce choix de débat mobile, parce qu'il nous a semblé, même si vous êtes très nombreux ce soir et si dans l'ensemble les réunions ont été largement suivies, il nous a semblé que certains de nos concitoyens ne pouvaient pas se libérer pour suivre le soir ces rencontres publiques et qu'il nous appartenait à nous, Commission particulière, d'aller à leur rencontre. Et on va à la rencontre des personnes là où

les personnes ont des choses à faire, par exemple dans le cadre d'un marché, et nous étions chaudement installés ce matin au marché de La Baule.

On ajoute le compte Twitter, la permanence bien sûr à Saint-Nazaire avec surtout, quelqu'un pour accueillir à la permanence. Un local, c'est bien, mais c'est beaucoup plus important d'y être accueilli.

Au fur et à mesure de l'évolution de nos rencontres, il y a des choses nouvelles qui sont apparues, d'où ce que l'on marque sous le vocable : adaptation du débat. Nous avons réuni le 11 juin un atelier d'approfondissement sur l'environnement. Cet atelier d'approfondissement a fait suite à la réunion de Guérande à l'issue de laquelle il nous avait semblé que les questions posées n'avaient pas reçu réponse ou n'avaient pas reçu suffisamment de précision dans les réponses. D'où cet atelier, lieu de travail comme son nom l'indique, donc qui a réuni les participants, c'était tout à fait libre, avec les thèmes que vous avez sous les yeux qui ont été abordés en termes d'ensablement, de courantologie, oiseaux, chauve-souris, laminaires. À l'issue de cet atelier, une consultation internet sur les campagnes de plongée du maître d'ouvrage a été lancée.

Et puis, je ne vais pas vous dire que c'est le clou de la soirée, mais on aura l'occasion d'en reparler puisque des associations ont demandé une expertise complémentaire de simulation visuelle des éoliennes qui seraient éventuellement implantées au large.

Et donc, à la demande de ces acteurs, la Commission nationale - alors que la Commission particulière a donné un avis favorable - a donc financé, retenu une entreprise, financé une expertise complémentaire qui vous sera présentée tout à l'heure. On est en plein dans notre sujet : paysage et tourisme.

Une diapo un petit peu nouvelle pour une espèce de mise en bouche pour la réunion de clôture. La réunion de clôture se déroule donc à un horaire classique dans nos réunions, de 19 h 30 à 22 h 30. Elle a lieu à Saint-Nazaire. Et quel est le sens de cette réunion de clôture ? En fait, on va faire appel à différentes paroles. Il n'y a pas de hiérarchie dans ce que je vous dis. La CPDP aura pour mission de restituer les opinions qui se sont exprimées, soit dans le cadre des réunions publiques, soit sur le site internet. En tout cas, on sera dans une logique de restitution d'opinions et de questions, dans le cadre des réunions publiques, du site internet, du débat mobile et des contributions écrites. Restitution. Restitution aussi par le maître d'ouvrage à qui nous demandons de tirer les enseignements de ce débat, et bien sûr de donner des éléments de réponse aux questions qui ont été soulevées par le débat. CPDP, maître d'ouvrage et bien sûr le public, c'est-à-dire que l'appel qui est lancé, c'est l'appel à l'expression sur ce que le public a retenu du débat et sur ce que le public attend de l'après-débat.

Alors je ne sais pas si vous le voyez clairement, là c'est écrit plus petit, j'espère que c'est lisible, « que retenez-vous des arguments exprimés au cours du débat public ? Quelles réponses attendez-vous du maître d'ouvrage ? Et si le projet se poursuit, quelles sont vos attentes en matière d'information et de participation ? » Tel est déjà, non pas l'ordre du jour précis, mais cela vous donne, je parlais de mise en bouche, cela vous donne la teneur et la stratégie de la réunion de clôture. Donc appel est lancé à cette restitution qui doit être finalement restitution de la Commission, restitution du maître d'ouvrage, restitution par le public.

Voilà ce que je voulais vous dire en amont, peut-être y a-t-il, je me lève - je dégouline sous les spots - je veux vous voir tous, est-ce que certains ont d'entrée de jeu, avant que nous

abordions une présentation générale du projet, des questions à poser sur la Commission particulière, sur l'organisation du débat public, sur ce que je viens de dire ?

Oui, ici s'il vous plaît. Alors j'en profite pour rappeler une règle du jeu qui est de vous demander, Monsieur, de vous présenter et d'intervenir ensuite relativement brièvement afin que le maximum de personnes puisse s'exprimer.

Merci beaucoup.

Marc SAURISSE

Marc Saurisse, j'habite à Saint-Nazaire. Je me permets d'être un petit peu inquiet quant au caractère neutre de la Commission. En effet je note dans une interview que vous, Madame Chantal SAYARET, avez donné dans le dernier numéro du petit canard de la Loire-Atlantique, magazine du département, de mai dernier. Vous dites, vous êtes interviewée sur le sujet, « J'ai été Maire adjointe du Havre et j'ai une culture maritime et du littoral qui me laisse à penser que la Loire-Atlantique va saisir la chance de l'éolien en mer ». Est-ce que quand on dit ce genre de propos, on peut être ensuite objectif quant à la retranscription des débats ? J'ai l'impression que vous êtes très favorable au projet, d'après l'interview qu'on lit dans le petit journal et j'ai quelques inquiétudes sur l'objectivité de la Commission que vous dirigez.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Alors je vais vous répondre très clairement. La presse est libre, ce n'est pas parce que l'on met entre guillemets des affirmations que ces affirmations ont été relayées correctement. Et là je dis très publiquement que ce que j'ai dit, c'est « saisir l'opportunité, la chance de débattre sur ». Je ne peux pas vous dire autre chose. Êtes-vous satisfait en tout cas d'entendre très vivement ce qui a été dit ? C'est... Pardon ?

Marc SAURISSE

Je suis un peu moins inquiet.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

On va essayer de continuer à vous convaincre. Voilà, vous savez bien qu'encore une fois, dans la liberté de la presse, on dit des choses. Je pense qu'il y en a d'autres ici qui ont vu des paroles mises entre guillemets qui n'étaient pas telles qu'ils les avaient exprimées et puis j'ai envie de vous dire, donc j'affirme très clairement que je n'ai pas dit ça comme ça, et que par ailleurs vous pouvez reprendre tous les verbatim et à partir du moment où on entend des reproches d'un côté, des reproches de l'autre, on se dit que c'est peut-être un petit moins simple que ça. Voilà Monsieur, mais vous aviez raison de poser la question.

Plus de questions ? Sur cette première partie ?

Donc, le déroulé de nos réunions se passe en deux étapes.

Nous avons souhaité qu'il y ait toujours une première étape de présentation générale du projet permettant à tout un chacun de poser n'importe quelle question, toute question relative au projet. Et ensuite une approche un peu plus spécialisée, un petit peu plus thématique, ici avec paysage et tourisme.

Madame le maître d'ouvrage, vous avez la parole.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Madame la Présidente, merci. Bonsoir à tous, je suis Béatrice BUFFON et je suis en charge de l'éolien en mer chez EDF Énergies Nouvelles. Je ferai le début de cette présentation puis je

passerai la parole à Monsieur Gaëtan DUCHENE, le chef de projet. Je veux bien en revanche que l'on mette les slides de la présentation à l'écran s'il vous plaît. Merci.

Alors, qui sommes-nous ?

Nous nous sommes associés à plusieurs pour développer ce projet, donc d'une part EDF Énergies Nouvelles, qui est la filiale dédiée du Groupe EDF aux énergies renouvelables. Nous nous sommes associés à DONG Energy. DONG Energy, c'est l'équivalent d'EDF au Danemark. DONG est détenu à près de 80 % par l'État danois et a une particularité, qui est d'être le premier au monde dans l'éolien en mer. DONG a installé ses premières éoliennes il y a plus de 20 ans, en 1991, et elles tournent toujours, et depuis a construit plus de 13 parcs éoliens offshore. Nous nous sommes également associés à Nass&Wind. Nass&Wind, c'est une société française dédiée aux énergies renouvelables qui se trouve à Lorient et qui est le développeur historique du site puisqu'ils ont commencé à y travailler en 2008. Enfin Alstom, le partenaire exclusif pour la fourniture des éoliennes pour ce parc.

Dans quel cadre s'inscrit ce projet ?

Nous nous inscrivons dans le cadre de la politique énergétique européenne qui a notamment pour objectif de lutter contre le réchauffement climatique. Pour ce faire, l'Union européenne a fixé l'objectif des 3 fois 20 à horizon 2020, c'est-à-dire réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, ensuite améliorer l'efficacité énergétique de 20 % et développer les énergies renouvelables pour qu'elles représentent, à horizon 2020, 20 % de la consommation finale d'énergie. La France a adopté ces objectifs et a souhaité aller un peu plus loin sur les énergies renouvelables en fixant un objectif de 23 % à horizon 2020.

Pour atteindre ce seuil, l'ensemble des énergies renouvelables doit être mobilisé : la biomasse, le solaire, l'éolien à terre, l'éolien en mer. Et donc l'État a décliné des objectifs pour chaque filière. Pour l'éolien en mer il s'agit de 6000 mégawatts à horizon 2020. Pour atteindre ces 6000 mégawatts, l'État a choisi de procéder par appel d'offres et donc en a lancé un premier en 2011, à l'issue duquel il a sélectionné quatre zones avec quatre groupements, au large de, vous le voyez à l'écran, Fécamp, Courseulles-sur-Mer, Saint-Brieuc et Saint-Nazaire, soit près de 2000 mégawatts. Pour aborder maintenant plus en détail le projet de Saint-Nazaire, je vais laisser la parole à Monsieur Gaëtan DUCHENE, le chef de projet.

Gaëtan DUCHENE, chef de projet EDF Énergies Nouvelles

Merci. Alors, je vous propose de commencer par regarder une carte du projet. Vous avez ici une carte du littoral avec la zone qui a été proposée par l'État dans le cadre de l'appel d'offres. Cette zone est située à plus de 12 km des côtes, il s'agit d'une zone de 78km² sur laquelle nous proposons d'installer 480 mégawatts avec 80 éoliennes de 6 mégawatts chacune, distantes d'environ un kilomètre. Cette zone bénéficie de conditions de vents tout à fait favorables, avec des vents moyens de l'ordre de 29 km/h. C'est une des raisons qui ont conduit au choix de cette zone, mais ce n'est pas la seule. On voit ici sur cette diapositive une synthèse des activités qu'il y a sur le domaine maritime à proximité du site de parc éolien en mer. On retrouve toutes les activités caractéristiques de la région, vous allez avoir les chenaux d'accès pour les grands ports, le grand port de Saint-Nazaire, le chenal d'approche pour La Turballe. Vous avez également des zones qui sont plutôt dédiées aux usages militaires, plutôt des zones de tir, de protection radar. Vous avez bien évidemment les zones de protection environnementale et puis des zones dédiées à des activités professionnelles : l'extraction de granulats et la pêche, notamment la pêche côtière devant

la côte entre Le Croisic et Le Pouliguen. Et puis le chalutage de fonds par exemple au sud de la zone proposée pour le projet.

Ce qu'il faut retenir sur cette carte c'est que l'espace est à partager entre de nombreux usagers et que pour définir une zone, il n'y a pas de zone idéale. L'objectif c'est de travailler avec chacun de ces acteurs pour trouver la zone qui présente le moins de contraintes. C'était tout l'objet du travail qui a été mené dès 2009 sous l'égide de la préfecture pour justement comprendre les besoins et les attentes de chacun et trouver ensemble une zone qui présente le moins de contraintes pour y proposer un parc éolien en mer. Et donc cette zone vous la retrouvez au milieu, marquée « zone d'appel d'offres ».

Alors, si on regarde maintenant le calendrier et les grandes étapes de ce projet, nous nous situons aujourd'hui dans la phase de débat public qui va s'achever pour les réunions publiques la semaine prochaine avec la réunion de clôture de Saint-Nazaire. Ensuite il y aura les restitutions par la Commission. Après cette phase, le maître d'ouvrage, donc Éolien Maritime France, donnera les modalités de poursuite du projet et puis à horizon de l'automne 2013, nous entrerions dans une phase de demande d'autorisation qui nous conduirait à constituer notre étude d'impact environnemental, notre demande de concession. À terme cela aboutirait à une phase d'enquête publique.

La période qui sera envisagée pour la construction s'étale de 2015 à 2020 avec notamment deux ans d'opérations en mer pour une mise en service prévue à horizon 2018.

Je vous propose maintenant de regarder un petit peu plus en détail les caractéristiques techniques du projet. Vous avez ici une illustration du poste électrique en mer avec derrière des éoliennes avec leurs bateaux de servitude.

Si on regarde de manière schématique un parc éolien en mer, vous retrouvez sur cette diapositive sur la droite les éoliennes qui sont connectées entre elles par des câbles inter-éoliens. Ces câbles cheminent vers un poste, le poste que l'on voyait sur la diapositive précédente, qui rassemble tous les câbles et toute l'énergie du parc. Depuis ce poste, part ensuite un câble qui est d'abord sous-marin, puis quand il arrive à la côte, il devient souterrain et il chemine jusqu'au réseau national afin de permettre le raccordement du parc. Je vous propose maintenant de nous arrêter un petit peu sur l'éolienne qui est quand même le cœur de ce projet. Il s'agit de l'éolienne Alstom. Vous avez sur la droite de cette diapositive une photo, certains ont peut-être déjà vu cette éolienne puisqu'il s'agit du site du Carnet sur la côte de Frossay où Alstom, notre partenaire, travaille sur la première éolienne de cette série. Alors, les grandes caractéristiques de cette éolienne, c'est d'abord sa puissance, 6 mégawatts, sa taille, la nacelle se situe à 100 m de hauteur, et la longueur de ses pales qui mesurent 73,5 m.

Concernant la construction, elle se décompose en deux grandes étapes. Une première que l'on voit ici de 2015 à 2017 qui serait dédiée aux fondations, la fabrication et l'installation des fondations. Et puis une deuxième étape qui s'étalerait de 2017 à 2020 pour les éoliennes, c'est-à-dire leur assemblage et leur installation. Vous avez ici des illustrations de ces différentes opérations.

Alors, on le voit, ce projet s'appuie sur des compétences industrielles. Il y a un plan industriel qui est fortement lié à ce projet. Je vous propose de regarder ensemble concrètement les retombées industrielles. Dans le cadre de ce projet, notre partenaire Alstom prévoit la création de quatre nouvelles usines, dont deux à Saint-Nazaire qui seraient dédiées aux génératrices et aux nacelles. Pour certains, peut-être, vous avez déjà vu les travaux à proximité du pont de Saint-Nazaire. Les travaux de ces usines sont déjà lancés. Très

concrètement, ça représente 1000 emplois directs et 4000 emplois indirects qui sont directement liés à ce projet.

La construction du parc mobilise également de nombreux emplois. On retrouve ici les deux phases du projet : 2015-2017 pour les fondations qui mobiliseraient 200 emplois et 2017-2020 qui mobiliseraient également 200 emplois pour les éoliennes.

Un autre élément qui est extrêmement structurant dans ce type de projet, c'est l'exploitation maintenance puisque le parc étant construit, il faut ensuite procéder à son exploitation et sa maintenance quotidienne. La proposition que nous faisons aujourd'hui c'est d'implanter notre base d'exploitation maintenance à La Turballe pour des raisons de proximité et d'infrastructures qui correspondent tout à fait à ces activités. Cela permettrait la création d'une centaine d'emplois pérennes puisqu'ils sont associés à l'exploitation sur le long terme de ce projet.

Dans le cadre de ce plan industriel, nous travaillons en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire. Notre objectif c'est avant tout de capitaliser sur toutes les compétences qui existent sur le territoire. On sait qu'il y a des entreprises qui sont d'ores et déjà prêtes pour saisir l'opportunité de l'éolien en mer. Nous souhaitons travailler avec elles pour comprendre quelles sont leurs attentes, quels sont leurs besoins, travailler également sur les volets formations qui seront nécessaires pour former les futures personnes qui travailleront sur ces projets. Et comprendre également comment est-ce qu'on peut travailler avec elles pour donner une part locale en termes de retombées industrielles. Nous travaillons, à ce titre-là, avec les réseaux locaux, notamment Neopolia et bien évidemment les CCI de la région.

En résumé ce projet, c'est 80 éoliennes à plus de 12 km des côtes. Mais c'est également une formidable opportunité pour le territoire que nous souhaitons continuer de développer avec l'ensemble des acteurs, impliquer tous ceux qui le souhaitent dans ce projet, avec un objectif de mise en service à horizon 2018.

Je vous remercie de votre attention.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci beaucoup et merci d'avoir tenu les délais. On va essayer de tenir les délais afin de faciliter la communication entre nous.

Voilà, nous disposons d'un quart d'heure afin que vous puissiez donner votre avis, pas forcément sur la thématique, je vois une main qui se lève dans le fond. Madame s'il vous plaît. Voilà. Avis ou question sur le projet dans sa globalité, en général.

Je ne vous entends pas Monsieur. Merci beaucoup.

Picors HORVENO

Picors HORVENO à La Baule. À vous entendre, il n'y a que des avantages finalement. C'est ma question.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Cette question ne peut évidemment que s'adresser au maître d'ouvrage qui en toute légitimité défend son projet. Moi je ne défends pas le projet, je ne m'oppose pas au projet. Donc je renvoie au maître d'ouvrage s'il veut faire un commentaire.

Picors HORVENO

Parlez des fondations par exemple, parlez de l'impact sur l'environnement, parlez de...

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Oui vous pouvez peut-être préciser vos questions, Monsieur. Vous souhaitez interroger le maître d'ouvrage sur... ?

Picors HORVENO

On a entendu qu'il n'y avait que des avantages sur le projet, je pense qu'il doit y avoir quelques inconvénients. Ou alors s'il n'y en a pas c'est quelque chose d'absolument extraordinaire.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

La parole est au maître d'ouvrage.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Alors, effectivement, dans notre présentation générale du projet, nous mettons en avant un certain nombre de bénéfices qui pourront être tirés localement du projet. Concernant l'ensemble des effets du parc, il y a un certain nombre d'études en cours sur l'ensemble des thématiques environnementales et quand des effets sont identifiés, nous devons également les qualifier, les quantifier quand c'est possible et voir les mesures de réduction, de compensation ou d'accompagnement à mettre en place. Voilà. Comme votre question est très générique, il est difficile d'être plus précis.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Si vous voulez bien, voilà.

Non, excusez-moi Madame, je donne la parole à Monsieur qui est devant, qui va à nouveau se présenter pour le verbatim. Et donc si vous intervenez trois fois durant la réunion, à trois reprises, je vous demanderai de vous citer, pour faciliter le verbatim. Merci beaucoup.

Yves MÉTAIREAU, maire de la Baule

Merci Madame la Présidente.

Je n'ai pas l'intention d'intervenir trois fois.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Non, mais représentez-vous.

Yves MÉTAIREAU, maire de la Baule

Yves MÉTAIREAU, maire de La Baule...

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci pour le verbatim.

Yves MÉTAIREAU, maire de la Baule

... et président de Cap-Atlantique et président de l'association des maires de Loire-Atlantique. J'ai souhaité intervenir, comme vous le savez, et je suis d'ailleurs intervenu par écrit, pour d'une part considérer que, à la réflexion, ce projet était un projet plutôt industriel qu'un

projet énergétique. J'en veux pour preuve les douze ou quinze pages de développement sur le projet industriel et les très peu de développements sur le projet touristique, mais j'espère que ce soir, alors que nous sommes dans une période où le tourisme a beaucoup souffert l'année dernière, et je l'ai développé au cours de mon intervention, en début d'année également, vous vous êtes engagés à faire une enquête, vous vous êtes engagés à participer au développement touristique et je ne souhaiterais pas, et cela me paraît tout à fait légitime, que l'ensemble des communes qui ont vécu et qui continuent à vivre autour de projets touristiques ou du tourisme tout simplement, qu'on oublie peut-être un petit peu trop, je trouve, dans la présentation que vous avez faite, soient mis de côté pour des raisons purement de développement industriel, que je comprends et que je ne désapprouve pas, mais sur lesquelles je m'inquiète de la mise de côté de l'impact touristique à la fois visuel, et je me félicite qu'effectivement vous ayez l'opportunité de nous présenter un visuel en toute impartialité et que nous aimerions bien comprendre, parce que jusqu'ici nous avons le choix entre différentes simulations visuelles qui ne me paraissaient pas crédibles ou pas totalement crédibles les unes comme les autres. Je le dis comme je le pense et là je m'exprime également de façon complètement libre et non pas au titre de maire de La Baule ou de mon équipe municipale, mais au titre personnel, de ce que j'ai ressenti au fil de ces débats publics dont je me félicite.

Le deuxième point, c'est que je voudrais savoir s'il y a, mais je crois que cela a été un petit peu répondu, un impact sur les eaux de baignade, car je crains que les eaux de baignade, nous le voyons régulièrement, soient impactées par le déroctage et par l'installation de ces éoliennes.

Et puis le troisième point et vous me permettez quand même de le souligner, même s'il n'a pas d'effet direct sur le projet en question. Je l'ai signalé l'autre fois au Pouliguen, nous avons inauguré, il y a environ un an, une centrale à gaz combiné à Montoir-de-Bretagne, qui produit exactement 435 mégawatts et qui a la possibilité de servir 450 000 foyers en électricité. L'électricité ne se stocke pas, chacun le sait, et donc cette centrale aujourd'hui est fermée. Alors, entre Cordemais qui continue à tourner avec du charbon et qui a augmenté, je crois, son potentiel, et vous ne me direz pas le contraire, car je connais un petit peu les choses de ce côté-là, et une centrale à gaz à cycle combiné, on en a construit quatre en France, qui représentent à peu près 300 à 400 millions chacune et que l'utilisateur a payé sur sa facture de gaz. Nous allons donc payer vraisemblablement d'un côté l'augmentation de la facture de gaz pour payer les centrales à cycle combiné qui sont aujourd'hui fermées, c'est déplorable, et probablement demain payer, alors qu'EDF annonce des augmentations de 5 % cette année et de 5 % l'année prochaine, un projet qui se situe autour de 2 milliards, si j'ai bien compris, avec 60 millions de frais de fonctionnement chaque année. Je vous avoue qu'en matière de compréhension, pour l'utilisateur ou le contribuable que nous sommes, de la politique de l'énergie française, c'est un peu difficile à comprendre.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Si vous voulez bien, Monsieur, récupérer le micro.

Un certain nombre de questions ont été posées, certaines sont relatives à l'approche plus thématique qui était plutôt prévue en deuxième partie, peut-être va-t-on se réserver d'y répondre en deuxième partie, par contre la troisième question, elle n'est pas vraiment liée

en termes de politique énergétique et de centrales à gaz, elle n'est pas vraiment liée ni au tourisme ni au paysage, peut-être pourriez-vous y répondre ?

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Alors, le cycle combiné gaz dont vous parlez a été construit par GDF Suez. Il ne tourne pas actuellement et ça n'a rien à voir avec les éoliennes en mer, vous en conviendrez Monsieur le Maire. Elles ne tournent pas actuellement parce qu'effectivement, et ça c'est un marché international qui est structuré, comme vous le savez, d'une façon qui nous échappe à nous les Français, qui fait que le charbon est actuellement beaucoup moins cher que le gaz, qui fait qu'effectivement, que ce soit en France ou dans les autres pays européens, ce sont les centrales à charbon qui tournent et non les centrales à gaz, parce qu'aujourd'hui faire tourner la centrale à gaz de Montoir reviendrait beaucoup trop cher à GDF Suez. Donc c'est un problème qui n'a rien à voir avec les éoliennes, qui est lié à un marché international du fossile et qui au contraire souligne tous les problèmes du fossile et qui souligne tous les avantages du renouvelable parce que le soleil pour le solaire et le vent pour les éoliennes sont des ressources gratuites. Et donc nous permettent, quand on installe une centrale éolienne, d'avoir une visibilité parfaite du prix sur toute la durée d'exploitation, ce qui n'est pas le cas avec une centrale à gaz, ni une centrale à charbon puisque le prix varie chaque année en fonction d'un marché international sur lequel nous n'avons aucune maîtrise. Quand vous indiquez qu'on va payer le gaz plus cher, là aussi ça n'a rien à voir avec le cycle combiné. Encore une fois, c'est le marché international du gaz qui effectivement, gaz, charbon, aujourd'hui, sont dans ce schéma-là.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci d'avoir répondu.

Il y a Monsieur, et Monsieur, deux personnes, là et là.

On est, oui excusez-moi, Monsieur avait demandé la parole, juste pour dire que nous n'oublions pas les deux questions liées à l'enquête et à la qualité des eaux de baignade, mais qui viendront dans une autre partie.

Monsieur, Monsieur et Monsieur.

Jean-Pierre HUGUET

Jean-Pierre Huguët, Noirmoutier. Je voudrais faire appel à la slide sur la pression sur l'environnement. Il me semble qu'il y a deux sites qui ne sont pas marqués, qui sont en cours d'étude, deux sites d'extraction de granulats, qui sont considérables, il y a Cairnstrath A et 2, c'est six millions de mètres cubes de sable par an sur 30 ans, ça fait 156 millions, je ne pense pas que ce soit figuré. Et d'autre part Énergies Nouvelles vous êtes censés savoir qu'il y a le site Noirmoutier qui va se construire, il ne figure pas sur votre carte et en fait il est tout proche de votre région. Je pense qu'il faut considérer les problèmes dans leurs ensembles, ça touche les pêcheurs de Noirmoutier qui vont devoir aller ailleurs et comme les pêcheurs probablement de la région du Croisic, qui vont aussi devoir aller ailleurs. C'est un problème qu'il faut montrer dans l'ensemble pour informer le public correctement.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci Monsieur. La parole est au maître d'ouvrage sur ces deux remarques liées au projet Noirmoutier et l'exploitation de granulats, s'il vous plaît. Merci beaucoup.

Jean-Philippe PAGOT, directeur environnement maritime, EDF Énergies Nouvelles

Oui bonjour, je suis Jean-Philippe PAGOT, directeur environnement maritime d'EDF Énergies Nouvelles. Sur les sites d'extraction en cours de développement ou en cours d'autorisation que vous évoquez effectivement, ce sont des sites qui sont, j'allais dire, dans le tuyau administratif et qui ne sont pas en cours d'exploitation.

Donc aujourd'hui, dans le cadre des projets qui nous concernent et du projet éolien de Saint-Nazaire, ce sont néanmoins des éléments qu'on prendra en compte dans le cadre de l'étude d'impact. Donc effectivement s'ils ne sont pas figurés physiquement sur cette carte des contraintes initiales qui était plutôt issue des éléments superposés de 2009-2010 dans le cadre de l'appel d'offres, ce sont néanmoins des sujets qu'on n'a pas oubliés du tout. On est en discussion avec les extracteurs de granulats et les services de l'État qui nous ont bien mis l'information entre les mains et elle sera traitée. Voilà pour les éléments relatifs aux sites d'extraction de granulats.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci. Une question devant s'il vous plaît Monsieur.

Loïc JANNIN, Chambre des propriétaires de Loire-Atlantique

Je suis Loïc JANNIN et je représente la Chambre des propriétaires de Loire-Atlantique, son président ne pouvant être présent ce soir.

Alors notre association est très préoccupée par le projet de parc éolien en mer au large de Saint-Nazaire à propos de son impact sur la valorisation du patrimoine immobilier qui est édifié sur la côte face à la mer de la pointe de Castelli à Piriac jusqu'à la pointe de Saint-Gildas. Aujourd'hui, les propriétaires riverains ont devant eux un paysage magnifique, exceptionnel surtout avec le soleil dont nous profitons en ce moment. Ce champ éolien est situé très près des côtes, 12 km de la pointe de Penchâteau au Pouliguen et de la Vigie Romaine à Batz-sur-Mer, 16 km de l'avenue de Gaulle à La Baule et du port de Pornichet, 18 km de la pointe de Chemoulin, 20 km de la pointe de Castelli à Piriac, ce sont tous des lieux emblématiques pour les touristes.

Les propriétaires de ces maisons ou de ces appartements face à la mer n'auront plus après la construction de ce parc d'éoliennes comme perspective à l'horizon, une mer vierge sur laquelle navigue des voiliers ou des cargos, mais un champ d'éoliennes immense, édifiées sur une surface de 78 km², représentant à titre d'exemple la superficie des villes de Limoges ou de Strasbourg, ne faisant que 65 km². Ils vont subir donc un préjudice certain dans la valorisation de leur patrimoine immobilier face à la mer qui est difficile à chiffrer aujourd'hui. La simulation visuelle fait apparaître qu'une distance de 25 km minimum pourrait être bonne quand on voit le port de Comberge à Saint-Michel-Chef-Chef, et le casino et plage à Saint-Brévin.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Je crois que les interventions sont relatives aux deuxièmes parties de nos propos, mais très bien, est-ce que, merci Monsieur, de cette déclaration, vous vouliez compléter assez rapidement s'il vous plaît. Oui s'il vous plaît. Il y a la première, voilà.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Et sur la question sur l'immobilier, on y reviendra ensuite, Madame la Présidente ? On y reviendra en deuxième partie ? D'accord.

Donc sur la pêche, puisque ce sujet a été évoqué tout à l'heure, pour faire une réponse courte, je vous propose de regarder le verbatim sur internet qui est disponible sur le site de la CPDP de la réunion qui s'est tenue à La Turballe puisque le président du COREPEM s'est exprimé en indiquant que la zone retenue pour le projet était pour la pêche la zone de moindre contrainte, donc elle correspondait à un compromis, et c'était la zone de moindre contrainte pour les activités de pêche.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Si je peux me permettre, Monsieur a parlé tout à l'heure d'approche globale des différents projets, est-ce que vous pourriez donner réponse à Monsieur à sa remarque s'il vous plaît ?

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Dans l'étude d'impact que nous serons amenés à déposer si nous poursuivons le projet, nous devons étudier à la fois le projet, mais également les effets cumulés, comme on les appelle, qui sont les effets d'autres projets dans une zone géographique large, de tout type d'ailleurs, pas seulement de type éolien, extraction de granulats ou autres. Donc de fait, ce sera abordé à travers l'étude d'impact qui sera déposée.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur le projet dans son ensemble ? Oui ? C'est une intervention. Donc Monsieur on essaie de tenir, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Et Madame, donc je prends ces deux interventions sur le projet dans son ensemble, on aura l'occasion de continuer à échanger. Monsieur et Madame, s'il vous plaît.

Alain BENTAHA, vice-président de la CARENE

Merci Madame la Présidente. Alain BENTAHA, Vice-Président de la CARENE, en charge des questions de développement économique. J'ai eu l'occasion d'assister à plusieurs réunions et je voudrais en préalable remercier les membres de la Commission pour leur indépendance par rapport à un exercice de démocratie qui est un petit peu difficile.

J'ai entendu tout à l'heure, effectivement, parler d'un projet industriel, je crois que ce n'est pas qu'un projet industriel, mais si on restitue ce projet dans son contexte, je crois qu'il faut quand même rappeler que les Pays de la Loire et de la Bretagne sont deux grandes régions en déficit énergétique, c'est-à-dire deux grandes régions qui dépendent de la solidarité nationale pour leur propre consommation. Il se trouve que nous sommes deux régions avec la Vendée et la Loire-Atlantique en littoral et il est bien normal au moment où l'on s'interroge sur les enjeux de la transition énergétique, au niveau des enjeux d'environnement et d'énergie renouvelable, il est bien naturel et normal que l'on se penche enfin, en France, sur l'énergie solaire et l'énergie offshore liée aux éoliennes.

Je crois qu'il s'agit d'énergie propre, il y a donc un vrai enjeu d'environnement, au sens large du terme, un vrai enjeu également d'indépendance énergétique, dont nos territoires ont besoin et en plus de cela, je crois que nous assistons aujourd'hui depuis 40 ou 50 ans sur notre territoire à la création d'une véritable filière industrielle.

Alors ça a été évoqué effectivement, nous sommes en face de la création d'une filière industrielle qui va voir sur notre territoire et au-delà de nos territoires plus de 2500 emplois indirects créés, 400 emplois sur Alstom, 400 sur STX. Aujourd'hui, personne ne peut dire que ce projet est à somme nulle dans la lutte qui est la nôtre pour la protection et la défense de l'emploi. Nous recevons les uns et les autres, en tant qu'élus, beaucoup de jeunes qui sont

un petit peu en difficulté, quelques fois en désespérance, par rapport à leur avenir. Nous sommes aujourd'hui en face d'une filière importante pour l'avenir, une filière extrêmement importante, y compris pour la maîtrise de technologies parce que cette filière va évoluer et les technologies mises en place vont évoluer. Je crois que c'est une chance qu'il nous faut saisir, elle est historique et les élus de la CARENE regretteraient et porteraient à mon avis une lourde responsabilité s'ils n'accompagnaient pas ce dossier.

Sur le plan touristique, parce que je pense que cela a été évoqué et c'est un peu normal. Je crois que la Commission, puisque la Commission a organisé les débats thématiques, les débats sur la pêche, aujourd'hui nous sommes effectivement sur les éléments de développement touristique. Partout dans le monde, les champs d'éoliens suscitent plus qu'une curiosité, une réelle attractivité et donc j'espère en tout cas que cela sera le cas pour ce beau projet, soutenu bien évidemment par les élus de la CARENE.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Je pense que votre message était clair, Monsieur, il a été exprimé.

Madame, vous intervenez ou on passe tout de suite au tourisme ? Paysage et tourisme ? Ou vous souhaitez intervenir ? Voilà, une dernière intervention généraliste si j'ose dire, merci beaucoup.

Danielle RIVAL, Maire de Batz-sur-Mer

Je m'appelle Danielle RIVAL, je suis Maire de Batz-sur-Mer et Conseillère Régionale.

Je suis complètement les propos de Monsieur MÉTAIREAU, le Maire de La Baule, j'ai bien entendu Monsieur Alain BENTHAHA, mais c'est vrai qu'il y a déjà une chose qui me dérange, c'est qu'on puisse changer ce nom du banc de Guérande qui existe depuis des années, peut être mille ans, des siècles, pour mettre le banc de Saint-Nazaire, tout ça parce que ça conforte complètement qu'on dise : on fait tout pour l'industrie et c'est normal qu'on aille sur les énergies renouvelables, j'ai même voté ce projet à la région des Pays de la Loire et j'en ai discuté avec le Préfet pas plus tard que la semaine dernière, j'étais en session.

Alors, moi ce qui me dérange, dans le projet, j'ai l'impression qu'on s'est un peu fait avoir parce que ce projet, alors sur le plan touristique, je ne suis pas convaincue qu'on va envoyer les paquebots de Saint-Nazaire sur le site des 78 km² pour regarder les éoliennes de près, même si une éolienne est majestueuse, il faudra quand même que ça tourne parce que bien souvent il y a des fois où on a pas de vent au niveau de la mer, donc ça veut dire que si on a pas 29 km/heure, les pales ne tournent pas. Alors, je crois qu'il faut quand même être très attentif à ça. Et moi, ce qui me dérangeait, c'est quand vous avez présenté le projet au début, ça a toujours été dit, et même nous en tant qu'élu, et même moi en tant que Batzienne habitant en bord de mer aussi, on nous a toujours dit que ça va être une petite allumette.

En fin de compte, je ne suis même pas sûre que les photos qui nous sont présentées ici ce soir soient vraiment des photos réelles de la vision qu'on aura. J'aurais bien aimé aussi qu'on nous parle si c'était possible, au niveau du tourisme il y a beaucoup de plaisanciers chez nous et des gens qui viennent en vacances aussi pour profiter, pour aller, ce n'est pas permis à tout le monde, je le sais, mais il y en a qui ont des bateaux. Les ports ça rapporte aussi dans l'économie et au niveau des emplois et on n'a pas parlé, c'est vrai qu'il y a eu des accords avec les pêcheurs puisque la COREPEM, j'y siégeais aussi à l'époque donc je connais le sujet, mais je ne voudrais pas qu'on nous raconte des bobards. Ça pour moi c'est hyper important. Je suis allée sur le plateau, sur le banc de Guérande parce que moi j'ai du mal à l'appeler le banc de Saint-Nazaire, pas plus tard qu'il y a huit jours et à Batz-sur-Mer vous avez une tour

qui fait 50 mètres, je crois qu'ici tout le monde la connaît, et à l'impact de Batz-sur-Mer et du Croisic puisque ça va être les deux communes qui vont être le plus impactées puisqu'on est à 12,4 km, Batz, je crois, et 12,6 km ou 12,7 km Le Croisic, je peux vous dire que c'était quand même très couvert, cette tour on la voyait, on avait une vision à peu près de trois mètres et là je n'ai pas l'impression, moi ce que je ne veux pas, c'est qu'on mente aux gens. Voilà, et je pense que l'impact touristique ça va nous faire du mal. Voilà, merci Madame, j'ai tout dit et je ne reparlerai pas.

Applaudissements

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

On n'a jamais tout dit Madame, on n'a jamais tout dit. Simplement moi, j'ai demandé au maître d'ouvrage s'il veut bien répondre parce que je voudrais qu'on passe à la partie un peu plus spécialisée, répondre à la première partie de votre intervention sachant que quand vous parliez des allumettes, quand vous parliez des simulations, c'est le cœur de la deuxième partie de notre réunion.

Est-ce que vous voulez bien, s'il vous plaît, Madame et Messieurs, répondre à la première partie sans rentrer dans le jeu visuel ? Ça sera pour après.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

On ne parle pas du banc de Saint-Nazaire, enfin je n'ai jamais entendu cette expression encore, en revanche c'est vrai que l'État a appelé cette zone le parc éolien de Saint-Nazaire et pour votre information on a créé, nous maître d'ouvrage, une société projet dédiée qui s'appelle parc éolien du banc de Guérande. Voilà, juste pour resituer les principaux sujets. Donc vous êtes rassurées de ce point de vue là.

Sur la vitesse de vent que vous mentionniez, non les éoliennes ne tournent pas à partir de 29 km/h. Les éoliennes tournent à partir du moment où la vitesse de vent est supérieure à 10 km/h. Donc, vous les verrez tourner effectivement très souvent, pas forcément à pleine puissance en revanche, on l'avait évoqué lors de réunions précédentes, on pourra y revenir s'il y a des questions à ce sujet.

Sur tout l'aspect après, photomontage et j'entends votre message, vous ne souhaitez pas que l'on vous mente. Toute la deuxième partie il y aura un autre prestataire, Géophom qui va expliquer la méthodologie. On a, nous, demandé un audit, un expert qui viendra également expliquer et notamment les rapports avec les tours que vous pouvez connaître, vous verrez tout ça dans la deuxième partie, il y aura également l'expertise indépendante mandatée par la Commission.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

D'accord. Merci de ces premières salves de réponses.

Si vous voulez bien regagner des places que j'espère vous allez trouver puisque je vais, je pense qu'il y a quelques chaises qui restent disponibles, parce que nous allons rentrer tranquillement Madame, dans la deuxième partie, c'est-à-dire un peu plus spécialisée sur l'impact quel serait... C'est vous qui commencez ? Vous voulez faire un petit focus ?

Oui j'aurais préféré qu'on passe la parole tout de suite à Monsieur LAMOULEN et Madame SEYSE. Vous aviez d'autres choses à présenter ? Votre simulation ? D'accord. Alors, allez-y. C'est cinq minutes, à peine, voilà.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Effectivement nous avons cinq minutes pour résumer les principaux sujets liés au tourisme et au paysage et nous serons à votre disposition pour les questions.

D'une part, concernant le paysage, ce projet a été élaboré avec un souci d'intégration paysagère. Choix d'une zone éloignée des côtes de plus de 12 km ce qui veut dire que les éoliennes sont réparties de 12 à 22 km du littoral le plus proche.

D'une part, nous, maître d'ouvrage, avons choisi de limiter la puissance à 480 mégawatts alors que dans l'appel d'offres, l'État avait fixé une puissance maximale de 750 mégawatts.

Nous avons également opté, nous en avons parlé, pour une éolienne de forte puissance, fabriquée par Alstom, de 6 mégawatts, ce qui permet de réduire le nombre d'éoliennes.

Enfin, nous avons fait un travail sur les alignements des éoliennes pour réduire la visibilité depuis la côte.

Un bureau d'études, qui est l'Atelier de l'Île, réalise à notre demande l'étude paysagère détaillée du projet en intégrant un périmètre géographique large et ils ont identifié un certain nombre de points de vue caractéristiques, représentatifs, sur la base desquels nous avons réalisé 21 photomontages qui sont disponibles sur internet et dont un certain nombre sont affichés ici.

Géophom, le prestataire qui a réalisé ces photomontages, interviendra en seconde partie, comme je l'indiquais, pour présenter la méthodologie suivie. Donc je ne m'attarderai pas plus maintenant sur ce sujet.

Concernant le tourisme, nous faisons réaliser une étude sur les effets socio-économiques du parc éolien avec un double objectif. D'une part, quantifier les effets du parc sur l'économie et l'emploi, d'autre part évaluer les effets du projet sur le tourisme et sur les activités de loisir. À ce jour, plus de 30 acteurs ont déjà été rencontrés, notamment le Comité départemental du Tourisme, l'Office de tourisme de La Baule, Cap-Atlantique, la CARENE, etc. Nous faisons également une analyse des retours d'expérience à l'étranger en matière à la fois de tourisme et marché de l'immobilier, donc on pourra y revenir.

Ce projet, à travers l'ensemble de ces entretiens réalisés avec les acteurs locaux et à travers ces retours d'expérience, il apparaît que ce projet est une opportunité de développement touristique. D'une part, en développant des nouvelles activités autour du parc, exemple : visites effectivement au sein du parc sur des navettes qui pourront venir notamment de Saint-Nazaire, mais également de La Turballe, maison du parc éolien et des énergies marines par exemple. Également ce projet souhaite renforcer l'offre touristique existante.

Ces échanges avec les acteurs locaux ont permis de mettre sur la table un certain nombre de propositions qui sont intéressantes et auxquelles on souhaite s'associer et donc on souhaite continuer à discuter, par exemple des pistes cyclables avec des points d'information sur le parc, par exemple des navettes desservant les différents sites touristiques.

Un tourisme qui se diversifie, c'est un atout pour la région. Vous voyez à l'écran les visiteurs qui viennent voir les usines d'Airbus, qui viennent voir le grand port de Nantes Saint-Nazaire, qui viennent voir les chantiers de construction navale de STX. Ces installations sont intégrées au circuit touristique de la région.

Nous sommes également, comme je le disais, en train d'analyser un certain nombre de retours d'expérience, et on peut parler par exemple du parc de Horns Rev au Danemark qui attire plus de 500 000 visiteurs par an. On pourrait aussi citer en matière d'installations d'énergie, l'usine marée motrice de la Rance qui attire 70 000 visiteurs par an.

Enfin, concernant l'activité de plaisance et de loisir nautique. On entend effectivement un certain nombre d'inquiétudes et de questions à ce sujet. Alors, d'une part ces activités sont pour l'essentiel localisées dans la zone des 6 000. Rappelons simplement que le parc éolien est situé au-delà de ces 6 000. Ensuite pour ceux qui viennent toutefois naviguer au sein de cette zone, nous souhaitons maintenir ces activités au sein du parc. Nous travaillons en concertation avec les services de l'État et les usagers et nous avons fait réaliser une étude par SIGNALIS pour identifier les dispositifs qui permettront d'assurer une sécurité de navigation optimale au sein du parc. Nous présenterons ces dispositifs à la préfecture maritime qui prendra la décision au final au vu de nos propositions. Nous souhaitons également contribuer au développement de ces activités en associant les acteurs au suivi environnemental du parc et puis à travers notre participation au développement de projets durables dans la plaisance, dans les loisirs nautiques, dans la pêche sportive puisqu'à travers la taxe éolienne, ce sera un million d'euros par an qui sera dédié à ces projets.

En conclusion c'est un projet que nous souhaitons intégrer dans l'offre touristique existante, autour duquel nous souhaitons développer de nouvelles activités touristiques. Nous bénéficions de retours d'expérience favorables sur des projets similaires, et enfin nous souhaitons continuer les échanges avec les acteurs locaux ; nous sommes à votre écoute pour travailler au mieux ensemble.

Je vous remercie.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Alors je suis allée un peu trop vite dans le déroulement de la réunion.

Comme l'important c'est de vous donner la parole, je vous propose dix minutes d'échanges sur les propos d'introduction sur la thématique tourisme et paysage.

Madame a demandé la parole.

Merci.

Françoise CLAVREUX

Oui, François CLAVREUX, Nantes Saint Nazaire.

Je ne savais pas jusqu'à aujourd'hui que l'éolien c'était une destination touristique. D'autre part, il est clairement dit que c'est un projet industriel. On l'a répété, Monsieur le Maire aussi, c'est-à-dire un projet générateur d'emplois, c'est ça, il faut parler clairement. Et tout à l'heure, Monsieur a dit les 4000 , 2000 emplois, enfin bref... peut-être 400 par ci, 400 par-là. Moi je trouve qu'évidemment on cherche dans l'emploi à créer, mais compte tenu de l'impact négatif au niveau de la pêche, de la plaisance et de l'environnement, ces emplois, ça ne représente pas grand-chose en fait. Alors, détruire un littoral, détruire un paysage, on peut peut-être mettre des emplois pour justement faire autre chose que de l'éolien, en plus ça ne rapporte pas tellement d'énergie l'éolien. Si ça tourne peu, ça n'enregistre pas tellement d'énergie donc tout cela me paraît très orienté et on nous raconte un peu des salades, voilà. Moi je voulais mettre en garde pour ce que je ressens. Merci.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Vous avez entendu Madame ?

S'il vous plaît, si vous souhaitez réagir rapidement ?

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Oui, mais vous aviez une question ou pas ? C'était plutôt une opinion ?
Vous aviez une question ?

Françoise CLAVREUX

Non c'est une opinion, mais...

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Non, il y a eu aussi des remises en cause par exemple de l'après-touristique.

Françoise CLAVREUX

Non, la question, c'est le nombre d'emplois qui ne me paraît pas faire la balance intéressante par rapport aux dégâts que ça va créer, que ça va générer. Je ne monopolise pas la parole. Merci.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Peut-être, sur l'aspect touristique puisque j'entends effectivement votre inquiétude et votre questionnement. Ce qui est intéressant ce sont les retours d'expérience, parce que là, ce sont des choses réelles, vécues en d'autres endroits, et la meilleure personne pour y répondre c'est Monsieur Jacques FEER qui est là aujourd'hui, qui représente la société danoise DONG Energy et donc qui connaît un certain nombre de parcs et qui peut vous dire ce qu'il se passe ailleurs.

Jacques FEER, DONG Energy

Bonsoir.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Vous levez la main, j'essaie de voir, vous aurez la main, mais si vous voulez bien, oui j'ai vu, ici Monsieur a demandé la parole non ? Sur ma gauche ? Excusez-moi.

Il y a eu quelqu'un qui a demandé la parole ici ou pas ?

Oui, ici Monsieur, ensuite Monsieur.

Voilà.

Jacques FEER, DONG Energy

Bonsoir. Jacques FEER, société DONG Energy au Danemark, et j'entends bien qu'il y a beaucoup d'inquiétudes à l'heure actuelle sur le projet éolien au large de la côte sauvage et je vais essayer de vous donner un retour d'expérience que nous avons eue au Danemark puisqu'en 1999, c'est-à-dire il y a 14 ans, le gouvernement danois avait décidé de construire le parc éolien de Horns Rev. Horns Rev est situé au large de la commune de Varde. Varde qui est une commune très touristique, très touristique de par les longues plages naturelles qui se déroulent sur des dizaines de kilomètres, de par des dunes à l'arrière de ces plages. Dans ces dunes les Danois ont construit des maisons secondaires qui sont destinées aux touristes, touristes principalement venant du Danemark, de l'Allemagne et de la Hollande. Les gens avaient de grandes inquiétudes à propos de la venue d'un parc qui pourrait leur pourrir leur tourisme qui est la première ressource de la commune. Or lorsque le parc s'est construit, il a fait venir des gens qui étaient responsables du projet, jusqu'à 500 personnes, cela a amené

un essor économique au niveau de la commune de Varde, avec location de maisons, avec hôtels, avec restaurants, taxis, etc.

Ensuite lorsque le parc a été construit, les gens sont venus voir ce parc. Ils sont venus voir ce parc au plus près du parc éolien qui est à 14km. Ils sont venus au phare de Blåvands Huk, qui veut dire la pointe de la mer bleue, qui est une avancée sur la mer. Et ils sont montés dans le phare, ils ont regardé le parc éolien, si bien que les responsables du tourisme au Danemark ont été obligés d'organiser des visites dans le phare de Blåvands Huk, et ensuite ils ont aménagé un musée à côté du phare pour présenter toutes les énergies renouvelables, dont les énergies renouvelables en mer. Et je dois dire que la commune de Varde a eu un tourisme qui s'est développé. Aujourd'hui il y a 8 500 maisons secondaires, il y a 17 campings et cela correspond à 4,5 millions de nuitées par an dans ces zones touristiques. La plage a permis le développement d'activités qui ne sont plus du bronzage maintenant, mais des activités où les chevaux peuvent aller, où il y a des courses de chars, exactement. Et la plaisance qui est très présente au Danemark maintenant se dirige vers le parc éolien qui est un aimant dans la mer.

Pour conclure, je dirai que la société DFDS qui est une société de croisière a organisé des croisières en mer au niveau des îles de Slotø, de Fanø et de Rømø et qui s'arrêtent au large du parc éolien pour y prendre un déjeuner et regarder ce parc. Donc ce parc aujourd'hui dans la commune de Varde fait partie du patrimoine culturel de la région et a permis un développement du tourisme, donc c'est quand même quelque chose qui ne détruit pas le tourisme dans la région, mais qui le renforce.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Vous êtes nombreux, merci. Vous êtes nombreux à vouloir prendre la parole. Vous êtes nombreux aussi à souhaiter que les réponses ne soient non pas longues, mais précises et détaillées. On va essayer de jongler avec tout cela en alternant à la fois la prise de parole de la population et l'intervention de quelques invités. On va essayer de rythmer notre réunion. Monsieur a demandé la parole, merci. Ensuite on revient vers Monsieur. On revient là. Je ne vois pas grand-chose avec les spots, mais on va y arriver.

Gilles D'HERMIES, vice-président de la Chambre de commerce de Nantes Saint-Nazaire

Bonjour, Gilles D'HERMIES, vice-président de la Chambre de commerce de...

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Je ne suis pas sûre qu'on vous entende Monsieur.

Gilles D'HERMIES, vice-président de la Chambre de commerce de Nantes Saint-Nazaire

Oui, Gilles D'HERMIES, vice-président de la Chambre de commerce de Nantes Saint-Nazaire, chargé du tourisme. Nous sommes très intéressés sur ce retour d'expérience des Danois. C'est la question que je voulais poser, toutefois je voudrais dire que quand même, STX c'est 30 000 visiteurs par an, le tourisme industriel est pour nous un véritable axe de développement. On voudrait également avoir une réponse, si vous pouvez nous la donner, sur le point de vue des autorités maritimes, sur l'opportunité de faire un parc de loisir autour à l'intérieur de ce parc éolien. Est-ce que l'on peut y développer, par exemple des régates, des compétitions ? Est-ce que l'on peut exploiter sur le plan touristique, ce parc éolien ? Je ne voudrais pas non plus qu'on se cantonne dans la position de Gaulois qui ne veulent pas de centrales nucléaires, qui ne veulent pas non plus, vous m'entendez ? Qui ne veulent pas

non plus d'aéroports, etc. Il y a un moment donné où il faut aussi penser aux générations qui nous suivent, c'est une opportunité en termes d'environnement, en termes d'emplois, en termes d'économie, mais également, comme vous l'avez dit très justement pour l'exemple danois, en termes de tourisme, je pense que c'est véritablement une opportunité surtout sur tous ces plans-là.

Ma question sera accessoire, mais elle est importante, est-ce que les autorités maritimes vous semblent favorables à développer éventuellement une activité autour de ce parc ?

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Alors, je voudrais dire que les autorités maritimes ne sont pas ici présentes. Le maître d'ouvrage peut dire ce qu'il veut, bien sûr. Chacun peut s'exprimer fort courtoisement et de façon argumentée, mais les autorités maritimes seront présentes, d'abord vous pouvez poser vos questions sous d'autres formes, mais les autorités, nous, nous engrangeons les questions et ce sont des questions que nous poserons, ça, c'est sûr, à la réunion de clôture, mais à ma connaissance il n'y a pas d'autorités maritimes.

Je ne sais pas si vous voulez ajouter très rapidement quelque chose parce que je souhaiterais qu'on fasse appel à des invités. Merci.

Il y a Monsieur, Monsieur et une dans le fond. Trois questions. Rapidement, s'il vous plaît.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Tout ce qu'on peut rappeler c'est qu'effectivement, les autorités maritimes n'étant pas présentes ce soir, on ne peut pas répondre à leur place. Tout ce que l'on peut rappeler c'est qu'à travers l'étude réalisée par le bureau d'étude qui bénéficie d'une grande expertise qui est SIGNALIS, on a pu identifier un certain nombre de moyens que nous déploierons, qui permettront d'assurer une sécurité optimale, voire même améliorer la sécurité existante sur cette zone. Pour permettre le plus possible la navigation. Maintenant, tous ces éléments-là, on va les mettre à disposition de la préfecture qui aura le dernier mot à ce sujet.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci bien.

Une question ici, ou une opinion. Une ici, puis dans le fond.

Pascal FRENEAU, vice-président de Visitez nos entreprises en région des Pays de la Loire

Bonsoir, je suis Pascal FRENEAU. Je souhaite intervenir en tant que vice-président de l'association « Visitez nos entreprises en région des Pays de la Loire ». C'est une association qui a été créée en 2001, sous l'impulsion de l'État qui voulait créer une filière régionale de tourisme de développement économique. Alors, je tiens à préciser qu'aujourd'hui il y a plus de 70 entreprises de la région des Pays de la Loire qui sont membres de cette association. Donc, à titre d'exemple, on retrouve Airbus sur Nantes et Saint-Nazaire. Mais on retrouve aussi Cointreau à Angers, Ackerman à Saumur. On retrouve Lactalis en Mayenne, on retrouve également Mecachrome dans la Sarthe ou La Mie Câline en Vendée. Donc vous voyez que la production de ces entreprises est extrêmement diversifiée. Et je voudrais dire également qu'en France, chaque année, il y a plus de 7 millions de personnes qui visitent au moins une fois une entreprise. Donc, on voit bien que le tourisme d'entreprise, pour rejoindre les propos des personnes qui ont précédé a aussi une vocation marchande, mais pas que ça. Là je voudrais apporter plutôt un retour d'expérience. Le tourisme d'entreprise c'est aussi un moyen pour le citoyen de conforter sa compréhension du système social et

d'ajuster en conséquence son comportement. J'invite chaque citoyen à aller à Arc-en-ciel à Couëron à visiter le centre de tri. Et il est vrai que toutes les personnes qui font cette visite ensuite ont l'occasion de réfléchir sur leur comportement quant au recyclage notamment. Et je pense que concernant le parc éolien offshore, comme plusieurs ici l'ont précisé, il y a effectivement un vecteur d'attraction qui est extrêmement fort parce que le système offshore, c'est un système qui est assez impressionnant en termes de dimensions, c'est vrai, mais aussi en termes, si j'ose le dire, de concentré d'intelligence humaine. Je veux dire que les engins qui sont présentés sont des merveilles d'un point de vue technologique et scientifique et par là même je pense qu'on a tout intérêt à ce que chacun puisse bénéficier de la vulgarisation de ce système.

Donc, le tourisme d'entreprise, c'est à la fois effectivement un élément économique en tant que tel, mais en plus de ça, c'est une façon de permettre au citoyen de comprendre quels sont les grands enjeux de son époque, et en l'occurrence, je pense que d'un point de vue énergétique, il y a un enjeu qui est de taille. Je vous remercie.

Applaudissements

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci.

Je passe la parole à Monsieur, à une dernière personne derrière. Monsieur, oui ? Et ensuite si vous le voulez bien, on aura l'occasion de continuer à échanger, mais je voudrais qu'on avance. Merci.

Joël VOURC'H

Bonjour, je suis Joël VOURC'H et j'habite La Baule.

On a entendu longuement parler des 12 km de distance à la côte. Je pose une simple et unique question. Il y a des nacelles qui sont à 100 m de hauteur, des pales de 72,50 m. Quel est le rayon de visibilité de ce champ éolien ? Donc la réponse est très courte, c'est combien de kilomètres ?

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Excusez-moi, qu'appellez-vous le rayon de visibilité ?

Joël VOURC'H

C'est-à-dire, rayon de visibilité, à partir de quelle distance de ce champ d'éoliens verra-t-on cette implantation industrielle en mer ? Enfin à hauteur de la mer, au niveau zéro, si vous voulez. Pas de la tour Eiffel.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Est-ce que vous souhaitez répondre tout de suite ?

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Ce que je vous propose, il y a dans la deuxième partie, différentes présentations de Géophom, d'un autre expert, etc. qui vont revenir là-dessus et qui vont montrer depuis différents endroits ou différentes distances comment on les perçoit. Je vous propose de les visualiser et si vous avez à nouveau une question après, d'y revenir.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

D'autant plus qu'on va fonctionner de façon un peu différente lors de cette réunion dans la mesure où le maître d'ouvrage va faire une présentation de photomontages, que le cabinet d'expert retenu par la CNDP va aussi faire sa présentation avec un jeu de questions-réponses et ensuite pour ceux qui le souhaitent, il y aura une rediffusion et je vais vous expliquer ça tout à l'heure, une rediffusion avec une possibilité à nouveau de questionner le maître d'ouvrage et les experts.

Est-ce que derrière quelqu'un veut intervenir ? Monsieur, j'ai vu un bras qui se levait là-bas, non ? Oui j'ai regardé à gauche Monsieur puisque j'ai vu Monsieur. Bon trop tard. Donc dernière question et ensuite on va vous demander...

Philippe QUINTANA, restaurateur, président d'un syndicat hôtelier

Bonsoir, Philippe QUINTANA, je suis restaurateur et président d'un syndicat hôtelier donc je crois que le tourisme, ça intéresse de prime abord nos amis cafetiers, hôteliers, restaurateurs.

Je me suis amusé à en questionner quelques-uns pour savoir ce qu'ils pensaient de ce projet d'implantation. Ils sont absolument tous favorables à ce projet.

Premièrement dans la phase de construction, dans la phase industrielle, il y aura évidemment du trafic et c'est ce que l'on recherche quand on fait du tourisme, on veut du trafic, on veut que des gens viennent, que des gens séjournent, que des gens consomment. Ensuite, évidemment, cela va faire une nouvelle attraction pour le département.

Donc je voulais quand même dire qu'au niveau touristique, nous trouvons que c'est une excellente idée.

Maintenant je vais parler en tant que citoyen, ayant une résidence secondaire à Batz-sur-Mer, je crois que c'est incontournable, on a besoin d'énergie propre et renouvelable. Donc, c'est vrai qu'on peut demander à ce que ça se passe chez les autres, mais à un moment donné, on oublie ses propres égoïsmes et on se dit on va travailler pour le bien commun.

Applaudissements

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Alors cette fois-ci, est-ce que je peux vous demander de quitter la table, oui ?

Là je suis, mais vous reviendrez, je vais appeler Monsieur Pierre LAMOULEN, président d'une association du Groupement des Résidents secondaires de La Baule et Madame SEYSE. Madame SEYSE est vice-présidente du Conseil Général et l'un comme l'autre vont disposer de 10 minutes pour nous éclairer sur quel est le lien entre le projet et le tourisme, le projet et le paysage.

Si vous le voulez bien, Monsieur LAMOULEN, puis Madame, vous interviendrez chacun, avec vos dix minutes et nous ouvrirons le dialogue et l'échange de questions à l'issue de ces deux présentations.

Monsieur LAMOULEN, vous avez la parole pour dix minutes.

Pierre LAMOULEN, représentant DLM (collectif Défense de La Mer), président GRSB (groupement des résidents secondaires de La Baule)

Bien, je vais d'abord vous dire que je ne souhaitais pas intervenir dans cette phase puisque je ne vais pas vous parler tellement de paysage et de tourisme. Je comptais plutôt vous

parler du projet éolien, de l'éolien et de certaines conséquences pour La Baule ainsi que de la proposition que font les différentes associations du collectif Défense de la Mer. Et donc je n'interviens pas en tant que président d'une association de résidents secondaires, mais j'interviens au nom du collectif Défense de la Mer qui regroupe une dizaine d'associations du littoral guérandais. Voilà.

Mon exposé tiendra, et je m'excuse pour un certain nombre d'entre vous, on va revenir sur des sujets qui ont été un peu abordés. Je voudrais en quelques planches quand même vous donner quelques éléments de l'éolien pour vous montrer que c'est une énergie qui est quand même un peu discutable et ensuite on parlera du problème de la proposition des associations qui permet de résoudre un certain nombre de problèmes si elle veut bien être écoutée et si les gens veulent bien se mettre autour d'une table pour en discuter.

Premier point, quelques planches sur l'éolien.

L'éolien est une énergie aléatoire et à peu près un jour où deux par mois, vous avez énergie zéro sur toute la France. Vous avez des exemples sur cette planche, les jours où il n'y a pratiquement pas eu de production éolienne en France. Ce qui veut dire qu'il faut, comme le nucléaire, malheureusement, n'est pas capable d'avoir la réactivité suffisante pour compenser ces variations qui sont extrêmement rapides, il faut maintenir un certain nombre de centrales à gaz, centrales thermiques qui, elles, ont la possibilité de réagir vite aux variations de l'éolien. Centrales à gaz, centrales thermiques, Cordemais par exemple. Ça veut dire que ce n'est pas forcément non plus une énergie très propre. Vous maintenez des centrales à charbon uniquement pour tenir l'éolien. C'est un aspect qui est quand même non négligeable.

Deuxième point, l'investissement.

On considère tous, vous, moi, que l'EPR, que le nucléaire est cher, il faut avoir conscience que l'investissement éolien est extrêmement cher. Vous avez deux milliards d'euros pour 480 mégawatts installés, en fait 200 mégawatts de produit, vous comparez à l'EPR, vous voyez à peu près ce que ça donne. Donc, pour avoir une puissance équivalente, il faut en gros 14 milliards soit deux fois le prix de l'EPR et ça sans compter les centrales thermiques, les centrales à gaz, etc., les raccordements. C'est quand même une énergie assez chère et cela se reflète dans les problèmes de la facture d'électricité que vous allez avoir. En Allemagne, le prix de l'électricité est de 27 centimes d'euros le kWh, en France, il est de 13 centimes aujourd'hui. Et aujourd'hui, toutes les augmentations dont vous entendez parler, c'est simplement qu'il va falloir, puisqu'on va aller vers l'éolien, c'est un choix politique auquel il est difficile aujourd'hui de s'opposer, ça veut dire qu'il va y avoir doublement de nos factures d'électricité.

Les coûts, et c'est normal, on nous dit l'éolien, c'est gratuit, c'est renouvelable, etc. Ce dont il faut être conscient, c'est que le prix d'achat, vous passez au coût s'il vous plaît, vous me décompterez le temps. Merci. Le prix d'achat imposé à EDF est d'environ 230 euros le mégawattheure alors que le coût du mégawattheure nucléaire est de l'ordre de 50 à 80 euros selon les centrales classiques ou l'EPR. Donc voyez qu'il y a quand même une forte différence de prix, quand on fait ce choix de l'éolien il est bien certain. Alors bien entendu, certains me diront, c'est hors démantèlement, c'est vrai, mais sur l'éolien, c'est aussi hors centrales, etc.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Vous aurez la parole bien sûr, à l'issue de ces deux présentations par nos deux invités. Continuez Monsieur LAMOULEN.

Pierre LAMOULEN, représentant DLM, président GRSB

La planche suivante s'il vous plaît. Et j'en arrive maintenant à la partie, disons plus locale, qui est la plus importante. D'abord, Madame la Présidente l'a dit au début, nous avons découvert qu'il y avait des photomontages relativement trompeurs au sein des dossiers qui avaient été diffusés avec des photos aplaties, une faible pixellisation.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Excusez-moi, je n'ai pas dit qu'il y avait des photomontages trompeurs. Je pense que cela n'a échappé à personne.

Pierre LAMOULEN, représentant DLM, président GRSB

Non, tout à fait, vous n'avez pas dit ça, c'est exact. Ce n'est pas ce que vous avez dit. Mais nous avons effectivement demandé à avoir des expertises indépendantes, des informations complémentaires et si vous allez avoir ces expertises indépendantes, ces informations complémentaires, c'est un peu grâce à nos associations qui se sont battues pour que les choses soient quand même plus claires.

Le banc de Guérande, on l'a découvert grâce aux éoliennes, grâce au projet éolien et ça, c'est une des retombées positives, je dirais, de ce projet, c'est que ça va obliger tout le monde à redécouvrir le banc de Guérande ; l'État en premier, puisqu'il a fait un certain nombre de relevés en 2010 ; si vous prenez les cartes marines relativement récentes, vous vous apercevez que les cotations sur le banc de Guérande qui était une zone relativement méconnue, datent de 2010-2011. Donc, c'est un banc qui est une richesse très forte au niveau de la faune sous-marine et de la flore, c'est un banc sur lequel il y a eu des championnats du monde de pêche sous-marine, pour vous dire, c'est la seule forêt ; forêt est peut-être un bien grand mot aujourd'hui parce que tous nos plateaux sont complètement désertifiés, il n'y a plus que des moules, mais il reste quand même près de La Baule, ce banc de Guérande où il y a un certain niveau de laminaires et ces laminaires, c'est ce qui régénère l'eau. Si vous avez, au niveau de l'eau de mer, ce sont ces forêts de laminaires qui redonnent de la qualité aux eaux et donc on peut être assez inquiet si le banc de Guérande est détruit, si les laminaires sont détruites par les forages, parce qu'il faut voir, on ne vous l'a pas dit jusqu'à présent, mais les pieux, l'installation des mâts, c'est 100 m de hauteur au-dessus du niveau de la mer, c'est 20 m en dessous et c'est encore 20 m dans le sol. Ce sont des trous de 20 m sur 7-8 m de profondeur. Donc tout ça, ça va détruire le banc de Guérande, en plus vous avez environ 100 km d'ensouillage de câbles dans ce banc, dans la roche. Donc des tranchées qui feront 1 m, 1,50 m sur 1 m, 1,50 m aussi. Donc tout cela va produire un certain nombre de déchets, ça risque de détruire les laminaires et donc à ce moment-là, les eaux de baignade seront encore plus désagréables qu'aujourd'hui.

Alors le choix de la zone propice, planche suivante merci, il n'y a eu en fait réellement aucun débat public sur le choix de cette zone propice. Pour accéder au site du PREMAR sur lequel on voyait apparaître un certain nombre de choses, il fallait obtenir une accréditation et un mot de passe, ce n'était pas très facile. Personnellement je n'ai jamais réussi à l'obtenir.

On cherche toujours l'avis de l'IFREMER, on ne l'a jamais eu. On a l'impression que l'IFREMER n'a jamais été consulté. Et le choix a été imposé, c'est un site qui a été prôné par Nass&Wind parce qu'il considérait qu'il n'y avait pas trop de risques avec les pêcheurs et qui a donc été proposé à l'État qui a trouvé une solution astucieuse : on me propose un site qui est déjà un peu examiné, il n'y a pas d'histoire avec des pêcheurs, donc on peut le prendre et on y va. Une instance de concertation qui a plutôt été une instance alibi. Il y a eu 90 % d'institutionnels et quelques associations qui ont essayé de parler, mais ce n'était pas évident, et dans les grandes réunions, ça s'est fait à main levée : qui est pour ? Qui est contre ? Et bien entendu, les 90 % d'institutionnels étaient pour. Donc c'était facile d'être d'accord.

La proposition de nos associations, c'est de changer de zone propice. La DREAL et vous le voyez, c'est l'ovale bleu, avait défini une zone propice qui ne posait pas trop de problèmes et la zone retenue par l'État a été la partie nord de cette zone. Nous disons que si on recule cette zone propice en partie sud, vous tombez sur des sols qui a priori sont des fonds plats, vous êtes au-dessus de 30 m, sur une zone qui fait... c'est la zone orange, qui n'a pas d'impact non plus, qui n'est pas gênante pour les autres activités. On peut trouver des solutions pour les problèmes de chalutage en organisant correctement les files d'éoliennes et cette zone est, disons, sans inconvénient, elle a été reconnue par la DREAL comme une zone possible. Vous avez des sols plats, vous avez du sable, vous avez de la vase dans cette zone-là.

Donc, les avantages que l'on a à ce moment-là, la planche suivante, le suivant s'il vous plaît. Les avantages ce sont des fonds plats, souvent sableux, d'où la possibilité d'utiliser des solutions jacket de STX, celles que l'on vous a montrées sur l'éolienne du Carnet. L'avantage, c'est que ça donnerait beaucoup plus de travail aux chantiers de l'Atlantique, beaucoup plus. Des mâts qui seraient de taille voisine, car la partie forage mono-pieu serait inutile, et des facilités d'ensouillage des câbles électriques puisqu'on serait dans du sable, dans des zones assez légères. Sauvegarde de la vie sous-marine du banc de Guérande et même peut-être génération d'une nouvelle vie autour des jackets parce que vous savez que les épaves et les structures métalliques attirent la faune et recréent une vie sous-marine importante. Sauvegarde des zones de pêche amateurs, caseyeur, la plupart des zones de chalutage de fonds. Et un éloignement bien entendu plus important de la côte d'où l'effet sur la courantologie faible, des conséquences faibles pour la baie, un impact visuel beaucoup plus faible et mon collègue Monsieur Alain DORÉ peut, si la Commission l'accepte, vous montrer tout à l'heure la différence d'impact quand on recule dans cette zone sud de la DREAL. C'est assez considérable.

Et ma dernière planche, de conclusion, c'est un projet qui est sensiblement moins coûteux, car vous n'aurez pas les forages à faire, vous n'aurez pas des ensouillages difficiles à faire. Les risques techniques sont quand même beaucoup plus faibles. La roche du banc de Guérande est, paraît-il, une roche assez friable, donc on ne sait pas très bien où on va. Donc là, vous aurez quand même des choses plus classiques. Vous aurez plus d'emplois sur Saint-Nazaire à travers les jackets en particulier. Vous aurez des risques écologiques et sécuritaires limités. Vous aurez une meilleure acceptabilité par la population, ça, c'est parfaitement évident. Et puis vous aurez aussi, ça, c'est la cerise sur le gâteau pour l'industriel, l'arrêt d'un certain nombre de recours judiciaires qui sont actuellement en déroulement.

Ça serait un bien meilleur projet et ce que nous souhaitons vraiment, c'est qu'on se mette autour d'une table avec l'industriel, l'État, on nous a refusé de pouvoir présenter ceci à l'État

lors de la dernière réunion puisque l'État n'est présent qu'à la dernière réunion et était à la première, pareil on nous a refusé l'autorisation de lui parler. Donc, aujourd'hui nous souhaitons vraiment que l'on se mette autour d'une table et qu'on discute de ce recul de zone et à ce moment-là le consensus sur ce projet sera bien meilleur et faire du tourisme 10 km plus loin, ça ne change rien.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci pour cette présentation, on a intégré dans les deux minutes, les deux minutes de prolongation, c'est comme ça qu'on dit dans les matchs, sans doute dues à ce que vous disiez, le décompte quand on a passé les diapositives.

Je vous propose de passer la parole à Madame SEYSE, vice-présidente du Conseil Général et ensuite bien sûr, qui souhaite réagir, poser des questions dans la salle et bien sûr le maître d'ouvrage qui ne va pas rester sans réponse à ce qu'il entend, bien sûr.

Madame, vous avez la parole, je vous laisse le soin de vous présenter.

Merci.

Claude SEYSE, vice-présidente du Conseil Général de Loire-Atlantique déléguée au tourisme, présidente de Loire-Atlantique tourisme

Merci Madame la Présidente. Je m'appelle Claude SEYSE, je suis vice-présidente du Conseil Général en charge du tourisme, mais je suis également présidente du Comité départemental du tourisme qui peut s'appeler aussi Loire-Atlantique Tourisme pour ceux qui le connaissent qui se penchent de près sur cet aspect-là de l'activité de notre département.

Je vais vous présenter le tourisme en Loire-Atlantique avec trois volets.

D'abord une présentation globale pour vous montrer l'importance que revêt ce tourisme et pour vous montrer que le Conseil Général est extrêmement attentif à tout projet qui peut impacter cette activité. Ça, c'est le premier aspect.

Le deuxième aspect, c'est vous dire que le tourisme n'existe pas en tant que tel, indépendamment de tout ce qui se passe dans notre pays, au niveau mondial et par rapport à ceux qui font vivre le tourisme, je veux parler des touristes eux-mêmes. Et dont on verra que les attentes, les comportements sont en très forte évolution.

Le troisième aspect, c'est pour vous dire justement quel impact pourrait avoir un projet comme celui-ci ou est-ce qu'il va y avoir de nouvelles activités qui vont naître à propos de cet élément nouveau dans le paysage de la Loire-Atlantique qui concerneraient ce futur éventuel parc éolien en mer.

Donc, premier aspect, c'est le premier élément : le tourisme en Loire-Atlantique.

C'est une destination phare que la Loire-Atlantique dans le tourisme français. On dit du tourisme en Loire-Atlantique qu'il est à la sixième, septième, huitième, neuvième ou dixième place en France, tout dépend exactement des manières dont nous comptons les nuitées puisque je le rappelle, pour ceux qui ne le savent pas, un touriste, c'est celui qui passe une nuitée en dehors de chez lui. Avec 23,3 millions de nuitées consommées, dont 6,8 en hébergement marchand, vous voyez que ça représente une activité extrêmement importante. C'est un chiffre d'affaires extrêmement important et encore ce chiffre qui vous est indiqué, 1,6 milliard d'euros, me semble complètement sous-évalué, car si l'on rajoutait au tourisme les activités industrielles des chantiers navals puisque vous le savez, Saint-Nazaire construit avant tout des paquebots de croisière. Si on rajoutait la construction

Beneteau et autres pour la plaisance, si on rajoutait la construction des caravanes qui est un élément extrêmement important aussi en Loire-Atlantique, vous voyez que véritablement ça concernerait une part importante de l'activité de notre territoire. 16 600 emplois salariés directement liés au tourisme en CDI, et puis quand on regarde avec les emplois salariés de saison, cela conforte encore l'activité puisque ça représente entre 7 % et 8 % de l'activité salariale de notre territoire. Donc, quelque chose d'extrêmement important.

Une prédominance effectivement du littoral. Je ne vais pas commenter en détail ces deux cartes qui vous sont présentées. On voit bien que la plus grande partie des hébergements marchands se répartit sur le littoral, mais aussi sur les grands centres urbains, notamment sur l'agglomération nantaise. Il y a quelque chose d'important à voir, c'est que cette répartition évolue dans le temps. Et on sait aujourd'hui que le littoral qui était aujourd'hui la seule attractivité pour notre Loire-Atlantique souffre davantage de l'évolution du tourisme que le reste du territoire. J'y reviendrai ultérieurement.

Donc, qu'a été la saison 2012 ? Contrairement à ce que certains ont pu dire, elle n'a pas été si mauvaise que cela en Loire-Atlantique. Vous le voyez, en hôtellerie, c'est sur l'ensemble du territoire +2 % d'activité par rapport à 2011 malgré la crise économique, malgré le mauvais temps. 2 % en plus avec bien évidemment des évolutions. Sur le littoral on a souffert un peu plus. En secteur rural, il y a eu sur certains territoires des très fortes augmentations. Le plus important, ça a été le secteur d'Ancenis avec +30 % de nuitées. Sur l'hôtellerie de plein air, c'est là où peut-être il y a eu un petit peu plus de difficultés, et là, on voit l'impact du climat et l'impact de la saison de l'an dernier. Les gîtes ruraux, c'est en augmentation : +1 %. Et pour autant, je dois dire que c'est certainement beaucoup plus que cela, car nous n'avons pas la possibilité de quantifier exactement ce qu'a été le tourisme, car seuls les gîtes qui sont labellisés Gîtes de France nous donnent des données précises. Les autres, notamment les gîtes ruraux qui ne sont pas affiliés, nous n'avons pas une connaissance précise de la fréquentation, et nous n'avons pas davantage une connaissance des nuitées puisque nous ne savons si le gîte est occupé ou pas, c'est-à-dire qu'on a les connaissances en termes de semaines, mais nous ne savons pas si ce gîte a été occupé par 10 personnes, 15 personnes ou 5 personnes. Ils ont réservé le gîte, point final, c'est tout ce qu'on sait. Donc, on voit qu'en réalité, on a une activité beaucoup plus importante. Ce qui est intéressant à regarder, c'est la dernière ligne : les sites et lieux de visites sont en constante augmentation : + 6 %. Et ce n'est pas seulement lié au temps. C'est véritablement parce que dans les mutations des comportements des touristes, il y a un souhait de consommer différemment, de s'approprier ses vacances, ses loisirs sous une autre forme. C'est-à-dire qu'on ne veut pas seulement, excusez-moi, Monsieur le Maire, mais « s'allonger sur le sable », « profiter de la beauté d'une plage » fût-elle, plage de La Baule, la plus belle plage d'Europe, mais ils veulent aussi connaître ce qu'il y a derrière en cité industrielle, découverte du patrimoine, découverte des spécialités locales gastronomiques, œnologiques, découverte aussi, j'allais dire des spécialités avec d'autres moyens de déplacement. On ne veut plus se déplacer uniquement en voiture, on utilise d'autres modes de tourisme et l'exemple le plus frappant en Loire-Atlantique, c'est le tourisme à vélo qui subit, et qui subit, c'est une bonne nouvelle pour nous, qui se développe d'une façon extraordinairement importante, et qui montre qu'on veut faire aussi des économies par rapport à la dépense énergétique, et qu'on a un rapport au paysage, un rapport à l'environnement, un rapport au patrimoine, un rapport au territoire complètement nouveau. Et ça aussi, il faut bien qu'on voie ces évolutions.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Madame, j'entends bien que votre passion vous emporte.

Claude SEYSE, vice-présidente du Conseil Général de Loire-Atlantique déléguée au tourisme, présidente de Loire-Atlantique tourisme

Oui, il va falloir que j'accélère.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Moi, je regarde... Merci.

Claude SEYSE, vice-présidente du Conseil Général de Loire-Atlantique déléguée au tourisme, présidente de Loire-Atlantique tourisme

Vous avez raison. Alors, dans ce cadre-là, en Loire-Atlantique, nous avons voulu véritablement anticiper sur ces évolutions. Et c'est bien pourquoi aux côtés de la Chambre de Commerce et d'Industrie, nous avons passé ce qu'on appelle un contrat avec l'Organisation des Nations unies. J'insiste, nous sommes le seul territoire de toute l'Europe. Ça s'appelle le « passeport vert » et nous engageons donc le tourisme intégralement dans le développement durable. Donc cela, c'est quelque chose d'important. Nous l'engageons en 2012, 2013, 2014 et probablement 2015. Ce sont donc des filières d'excellence. Et notre rapport notamment avec tout ce qui concerne l'environnement est un concept complètement nouveau. Nous ne voulons pas seulement sanctuariser par exemple des espaces naturels sensibles ou des paysages, nous voulons faire en sorte que ces paysages soient le plus possible utilisés par tous les touristes de façon raisonnée, de façon... j'allais dire « encadrée », et de façon plus responsable. Donc, je ne reviens pas là-dessus.

Sur la diapositive suivante, on va pouvoir voir que cette perception par les touristes des éoliennes est quelque chose, mais ça a déjà été dit, qui est partout où nous nous sommes rapprochés pour voir ce que ressentent les touristes, quelque chose de vécu comme quelque chose de positif. C'est une nouvelle manière aussi de connaître les entreprises. Ça a été dit tout à l'heure par Monsieur BENTAHA, ça a été dit par Monsieur QUINTANA, ça a été dit par Monsieur D'HERMIES. Les habitants, les touristes veulent mieux connaître ce qui se passe dans notre société. La connaissance de l'économie, la connaissance des entreprises fait partie d'un souhait de tous les touristes de s'approprier cela. Et nous le savons aujourd'hui avec le succès de Visitez nos entreprises en Pays de Loire, ça a été dit tout à l'heure. Nous sommes en train de développer et cela a un succès fou, des *packages* comme on dit aujourd'hui, qui permettent de jumeler en l'espace d'un jour, deux jours, trois jours, à la fois une activité environnementale ou paysagère, une activité économique, et on sait que cela, ça correspond à une attente des touristes aujourd'hui. Alors, tout à l'heure, il y a eu... Vous me poserez des questions et je répondrai donc, j'étais obligée d'accélérer, mais quelqu'un se disait : « Et pour nos maisons, dans l'immobilier il va y avoir une dépréciation. » Avec l'exemple du Danemark. Mais l'exemple des éoliennes en Champagne-Ardenne, mais l'exemple des éoliennes en Languedoc Roussillon, mais l'exemple des éoliennes en Écosse. Partout où se sont développés des parcs d'éoliennes importants, on a vu affluer de nouvelles formes de tourisme et on a augmenté les impacts sur les restaurations, sur les hébergements, qu'ils soient hôteliers, qu'ils soient en hôtellerie de plein air, qu'ils soient en gîtes, qu'ils soient en chambres d'hôtes. Donc, on a eu une augmentation de la part touristique. Et je dirai très simplement : nous sommes dans un pays qui est un pays de libre-

échange. Nous sommes dans un pays où existe la loi de l'offre et de la demande. Si vous avez plus de touristes, vous aurez plus de demande et vos maisons ne perdront pas de la valeur, mais elles ne feront qu'augmenter.

Applaudissements

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci Madame de cette intervention que vous avez rendue... que vous avez mise dans le cadre. J'aimerais préciser qu'il y a beaucoup de texte dans les diapos que vous avez passées, que ces textes, vous n'avez peut-être pas eu le temps de les lire ou si vous voulez, les approfondir, que ce qui est présenté ce soir sera en ligne sur le site internet, ce qui vous permettra d'y avoir accès plus directement, et éventuellement de réagir encore par écrit ou de poser des questions. Pas de prolongation.

Claude SEYSE, vice-présidente du Conseil Général de Loire-Atlantique déléguée au tourisme, présidente de Loire-Atlantique tourisme

Juste une remarque parce que ça me semble fondamental. On ne peut pas examiner, me semble-t-il un aspect, fût-il le tourisme, qui m'intéresse au plus haut point, sans être chacun d'entre nous là où nous sommes, des citoyens de notre territoire, mais aussi des citoyens du monde. Et nous ne pouvons pas aujourd'hui nous passer du fait que nous sommes en période de crise et que nous avons donc des obligations de répondre à la fois en termes d'emplois, à la fois en termes de mutation énergétique, car nous devons laisser une planète en état de fonctionner aux générations qui viendront derrière nous. Et donc, cette mutation énergétique, elle est fondamentale également.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Le temps des prolongations est achevé. La parole est à la salle. La parole est bien sûr au maître d'ouvrage qui va réagir, mais... Madame ?

Renate SCHAEFER, Société publique locale « Le Voyage à Nantes »

Bonsoir. Je suis Renate SCHAEFER. Je représente la Société publique locale « Le Voyage à Nantes » et notre Directeur Monsieur Jean BLAISE qui n'a malheureusement pas pu assister ce soir pour des raisons professionnelles. Certains d'entre vous savent que « Le Voyage à Nantes » a pour mission de valoriser le territoire Nantes Saint-Nazaire comme un territoire créatif et innovant, et notamment à travers le développement du tourisme d'agrément. Certains d'entre vous connaissent aussi notamment la collection permanente Estuaire, donc avec des œuvres d'art dans l'espace public entre Nantes et Saint-Nazaire, sur les 120 km de rive entre Nantes et Saint-Nazaire. Nous souhaitons faire découvrir en fait une région innovante au sens large du terme, y compris en ce qui concerne là aussi les énergies de demain. Pour nous, les éoliennes représentent du coup une occasion extraordinaire de démontrer que notre territoire est aux avant-postes du développement dans tous les domaines. Et à l'avenir, nous proposerons d'exploiter les champs d'éoliennes au large de la presqu'île de Guérande comme des espaces à explorer. Donc, ça a été évoqué tout à l'heure : on se positionne vraiment comme l'opérateur qui peut, du coup, proposer ce genre de visite. Ça a été dit tout à l'heure aussi, le tourisme industriel se développe partout dans le monde de façon importante. Et donc, la découverte en bateau dès la phase chantier, mais aussi à partir de la mise en service pour nous représente un véritable atout pour le tourisme d'affaires et aussi le tourisme d'agrément. Et dans notre positionnement entre tourisme

culturel et tourisme industriel, on voit bien que les deux ne sont pas opposés, au contraire. La Société publique locale « Le Voyage à Nantes » travaille aujourd'hui à la construction d'un bateau unique pour développer le tourisme maritime à l'horizon 2015-2016. En ce moment, vous savez qu'on propose en fait des croisières dans l'estuaire de la Loire, mais on travaille sur un nouveau bateau dédié qui va en plus être signé par un grand designer et qui va avoir une forme aussi très particulière. Sur le plan esthétique, nous comprenons à l'état actuel en tout cas que la taille des installations éoliennes se verra de manière plutôt réduite depuis la côte. Je pense qu'on va avoir des éléments complémentaires tout à l'heure. Et de notre point de vue, nous considérons que les éoliennes en mer présentent plutôt un atout, voire une curiosité, ça a été dit tout à l'heure aussi déjà, qu'un handicap pour la côte. Notre mission consiste à faire de notre territoire un objet touristique fort, et pour cela, il faut créer la découverte, l'organiser à travers des propositions originales, et c'est ça notre mission. Donc, les éoliennes en mer pour nous s'inscrivent parfaitement dans cette offre.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci Madame de ce témoignage. Monsieur demande la parole.

Gérard LECAM, premier adjoint à la mairie du Croisic

Gérard LECAM, premier adjoint à la mairie du Croisic. Alors, nous, commune du littoral donc, avec Batz-sur-Mer, Le Pouliguen, La Baule, on part d'une activité existante au niveau du tourisme. C'est-à-dire que pour nous, c'est bien souvent une des premières activités économiques de nos communes. Alors, quelques chiffres, au Croisic par exemple, nous avons un lieu qui s'appelle l'Océarium et qui recueille tous les ans 250 000 visiteurs. Notre ville passe en nombre d'habitants de 4 000 habitants l'hiver à 20 000 habitants l'été. Madame SEYSE, vous parliez des nuitées, sur Le Croisic, en nuitées nous avons 200 000 nuitées par an. Donc, on a une situation existante. Alors, j'entends parler le représentant tout à l'heure de DONG qui nous disait qu'au Danemark, tout marchait bien au niveau du tourisme, que la progression des chiffres était excellente, mais ce que l'on ne sait pas, c'est d'où sont partis les gens au Danemark, d'où sont partis les gens en Écosse. Est-ce qu'il y avait beaucoup de touristes à ce moment-là ou pas ? Nous, on a un acquis, et cet acquis on le connaît. On a des chiffres. Alors, est-ce que l'on ira en augmentant le nombre de touristes sur nos communes ? On l'espère. Mais, est-ce que ça peut également aller dans l'autre sens ? On ne le souhaite pas. Alors, dans le cadre des impacts socioprofessionnels et plus particulièrement celui concernant le tourisme, quelles sont les mesures que pense prendre le consortium pour sauvegarder les activités touristiques, voire renforcer l'activité touristique de nos communes ?

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Donc, les questions s'adressent au maître d'ouvrage. Est-ce qu'il y a... parce qu'on va leur demander de revenir sur la scène, est-ce qu'il y a dans la salle des questions qui s'adressent à Madame ou à Monsieur, ou des commentaires ? Madame, s'il vous plaît, merci d'avancer le micro. Merci. Merci. Voilà. Je sais qu'il fait chaud. Oui, oui, j'ai vu. Mais le micro, s'il vous plaît, Monsieur. Donc, des questions à Madame et Monsieur et ensuite on demandera au maître d'ouvrage, il y a un certain nombre de questions dont celle de Monsieur, qui n'ont pas trouvé réponse.

Mireille BOURDON, association Vert pays blanc et noir

Oui bonsoir ; Mireille BOURDON de l'association Vert pays blanc et noir. Nous sommes une association qui travaille sur Cap Atlantique et correspondant de France Nature Environnement. Donc, nous ne partageons pas tout à fait le même point de vue du collectif Défense de La Mer. Nous avons une approche beaucoup plus constructive par rapport à ce projet-là. Constructif ne veut pas dire derrière à des béni-oui-oui. Nous considérons qu'il y a beaucoup de travail à faire au niveau des études environnementales. Alors, en réponse si vous voulez à la présentation qui a été faite par le collectif Défense de La Mer, je tenais à apporter quelques précisions. Tout d'abord concernant le coût du nucléaire. Bien évidemment, Monsieur oublie dedans d'incorporer le coût que représentent les déchets ainsi que le démantèlement. Si le coût du nucléaire était aussi bas qu'il a été présenté ce soir, j'ai une simple proposition à faire : pourquoi ne pas, pour répondre au manquement de production énergétique présenté dernièrement par un élu de la CARENE, pourquoi ne pas construire simplement une centrale nucléaire sur nos côtes au large de Batz-sur-Mer ou de La Baule ?

Deuxième élément d'intervention du collectif Défense de La Mer : une forêt de laminaires. Or, nous avons participé à toutes les réunions de concertation ainsi qu'à l'atelier qui a été rajouté à l'initiative de la Commission particulière du débat public, un atelier portant sur l'environnement. Or, à l'issue de cet atelier-là, nous avons finalement observé que cette forêt de laminaires qui a été présentée précédemment, et ce soir encore, une nouvelle fois, était finalement une conclusion rédigée de manière peut-être trop précipitée par une start-up qui finalement a réalisé un seul point d'observation sur 78 km². Vous imaginez que le résultat de cette observation est à relativiser quand on parle de forêt de laminaires. Nous, nous parlerons plutôt d'une prairie. Donc, pour le moment, en réalité, nous ne savons pas. Les études ne sont pas suffisantes et nous, nous sommes en attente des études complémentaires. Donc, ne nous précipitons pas à utiliser des termes inappropriés.

Troisième élément, toujours abordé par Monsieur LAMOULEN, il s'agit du choix de la zone propice. Or, revoir ce projet de zone propice revient finalement à remettre en question ce premier appel d'offres français, ce qui revient derrière à remettre en question, ou à louper, si vous voulez, un virage que pourrait prendre aujourd'hui en France, enfin, je dirais, par rapport à d'autres pays comme l'Angleterre ou le Danemark, un retard considérable, et que nous ne serions pas prêts à pouvoir combler.

Enfin, le dernier point, mais là, c'est plus personnel, et je m'en excuse, ce n'est plus au nom de l'association, mais c'est simplement en tant que simple Bauloise qui vit à l'année, qui n'a pas de résidence secondaire à La Baule, mais je tiens à vous souligner qu'en tant que simple Bauloise, je ne suis absolument pas perturbé par ce projet, et le risque de visibilité, pour moi, je mets « risque » entre guillemets, de risque de visibilité, je suis beaucoup plus gênée par le mur de béton que je vois en bas de La Baule ou bien l'arrivée malheureuse des algues vertes sur notre littoral. Merci.

Applaudissements

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Donc, est-ce que Monsieur LAMOULEN puisqu'il est ici veut intervenir assez rapidement pour qu'on puisse toujours partager la parole ? Merci Monsieur.

Pierre LAMOULEN, représentant DLM, président GRSB

Je vous ai dit pour les histoires de nucléaire et d'éoliennes que c'était un choix politique et que je ne voulais pas m'étendre là-dessus. Chacun a son opinion. Donc, je ne reviendrai pas là-dessus. Pour ce qui concerne la zone propice et l'appel d'offres, je pense de mon expérience d'acteur des marchés publics qu'il y a des possibilités, des solutions pour que des changements de zone propice soient possibles. C'est dommage que..... ça se fait aujourd'hui dans le deuxième appel d'offres d'ailleurs puisqu'il y a eu un changement de la zone propice à Noirmoutier bien entendu avant le lancement effectif de l'appel d'offres, mais il y a des solutions si on veut bien se mettre autour d'une table pour faire ce changement sans perdre trop de temps au niveau de ce projet. De toute façon, à mon avis, faire un changement de zone propice fera perdre moins de temps à l'industriel que les recours.

Dernier point, moi je pose la question, je ne sais pas s'il y a un représentant du groupe Barrière ici dans la salle, mais est-ce que les chambres de l'Hermitage ou du Royal quand elles n'auront plus vue sur mer, mais vue sur zone industrielle, on n'a pas le risque de voir le groupe Barrière se désengager dans quelques années de La Baule, et à ce moment-là, je pense que ça peut être une catastrophe pour toute la région.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Avant de donner la parole à votre voisine parce qu'on l'a citée, je voulais juste porter à votre connaissance que nous trouvions que ce n'était pas inintéressant d'avoir le représentant du groupe Barrière puisque vous en parlez. Je ne raconte pas tout, mais on l'a sollicité et il n'a pas souhaité intervenir. Voilà, c'est la transparence et je vous dis ce qu'il en est. Assez rapidement pour qu'on puisse continuer l'échange.

Claude SEYSE, vice-présidente du Conseil Général de Loire-Atlantique déléguée au tourisme, présidente de Loire-Atlantique tourisme

Très rapidement pour répondre à mon collègue qui s'inquiète pour l'Océarium et pour Le Croisic d'une façon générale. C'est vrai que vous ne partez pas de rien, loin s'en faut. Vous avez une belle activité touristique. Mais pour parler d'un autre exemple : la Champagne. Rien que son nom indique qu'ils ont aussi un certain nombre d'atouts. Mais il faut que vous sachiez qu'avec leur parc éolien, ce n'est pas du marin, mais leur parc éolien de 81 éoliennes, ils ont été les premiers à créer des circuits, pas seulement de champagne, mais des circuits d'énergie renouvelable dans lesquels bien évidemment ils font tout un parcours pour ces nouvelles énergies et pour véritablement découvrir ces entreprises nouvelles qui font aujourd'hui partie du tourisme.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Y a-t-il des questions avant que Madame et Monsieur quittent la table et que j'appelle... Attendez, le maître d'ouvrage, j'attends un peu parce que je voudrais... Oui, je vous fais patienter parce qu'ensuite vous allez revenir et on va vous poser beaucoup de questions, dont la qualité des eaux de baignade, des choses qui ont été évoquées et pas répondues. Là, puisque Madame SEYSE et Monsieur LAMOULEN sont en tribune, qui souhaitent leur poser des questions ? Monsieur ?

Olivier CARREAU, consultant

Oui, bonjour. Je suis simple usager du bord de mer, mais je vous entends parler...

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Il faut quand même vous présenter, s'il vous plaît, pour le verbatim. Excusez-moi.

Olivier CARREAU

Pas de souci. Olivier CARREAU, usager du bord de mer ici, régulier. Et j'avais juste une question : je vous entends parler de l'impact sur les populations de touristes qui viennent ici. Je me demandais si, soit le département qui a l'air mobilisé sur la question, soit le maître d'ouvrage avait fait une petite étude auprès d'un échantillon un peu représentatif de ce que sont les gens qui font du tourisme sur cette côte, pour leur demander simplement si eux, ça allait changer leurs pratiques, s'ils allaient envisager de changer de site, s'ils étaient au contraire favorables, si cette évolution du paysage, ils la trouvaient plutôt correspondre à une évolution de la société ou si au contraire ils trouvaient que ça gâchait la vue. Enfin, si on avait une matière sur laquelle parler plutôt qu'un doigt mouillé qui consiste à dire : « moi je pense que ça va être positif », ou « moi je pense que ça va être négatif ». On fait des sondages pour tout en France, et j'ai l'impression que là il n'y en a pas eu sur ce sujet-là alors qu'on rentre dans la période où il y a un échantillon qui est quand même conséquent autour de nous. Merci.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Donc, la question s'adresse à Madame SEYSE, si elle veut bien répondre relativement rapidement, merci.

Claude SEYSE, vice-présidente du Conseil Général de Loire-Atlantique déléguée au tourisme, présidente de Loire-Atlantique tourisme

Alors, il n'y a pas eu d'étude en Loire-Atlantique par rapport à l'impact de l'éolien. Par contre, il y a eu des enquêtes au niveau de la France. Il y a eu plusieurs enquêtes, je vous l'ai dit tout à l'heure sur la région du Languedoc Roussillon en particulier. Il y a un impact très faible : 16 % des personnes ont dit que ça les gênait éventuellement qu'il y ait un parc d'éolien ou pas. Tous les autres disent que ça ne change rien à l'attractivité, voire ça peut être un intérêt nouveau pour découvrir de nouvelles, j'allais dire de nouveaux sites, de nouvelles destinations pour aller voir comment ça se passe. Voilà.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Une autre question et il y aura une autre réponse de la part du maître d'ouvrage. J'entends bien, vous allez monter en tribune et vous allez dire plein de choses, mais je voudrais avant encore une fois : y a-t-il des questions qui s'adressent à... Monsieur ? Assez rapidement s'il vous plaît pour les micros. Merci.

Jean-Pierre SALON

Oui, Jean-Pierre SALON à La Baule. Madame SEYSE, la dernière ligne de votre dernière présentation parle de Bouin et dit qu'il y a des visites de scolaires, ce qui laisserait entendre qu'il n'y a pas de visite de particuliers, etc. Alors, c'est une question que je voulais poser justement à la partie précédente : est-ce qu'on n'a pas cette expérience de visite de Bouin ? Parce que personnellement, je l'ai visité en groupe d'une vingtaine de personnes, mais c'est vrai qu'on était des visiteurs un peu particuliers puisque nous étions des retraités de l'établissement d'Indret, de DCNS. Mais est-ce que vous n'avez pas un retour ? Est-ce qu'il n'y a pas des visites de particuliers ? Est-ce que vous avez un retour là-dessus ?

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Madame va vous répondre.

Claude SEYSE, Vice-Présidente du Conseil Général de Loire-Atlantique déléguée au tourisme, Présidente de Loire-Atlantique tourisme

Alors, très brièvement : on a parlé des scolaires parce que c'est important de sensibiliser aussi les jeunes à des évolutions y compris dans la production énergétique puisque nous avons des obligations, je l'ai dit tout à l'heure. Mais bien évidemment, il y a des visites de groupes, il y a des visites individuelles d'adultes qui ne sont pas des scolaires, qui l'ont été, mais qui ne le sont plus. Donc, vous avez raison de le dire : c'est un site qui est proche de nous et qui montre tout l'intérêt justement qu'il y a et toute l'attractivité que ça représente pour des touristes de plus en plus nombreux. Et je voudrais dire à titre complémentaire : il y a un secteur, on a parlé tout à l'heure d'activités nautiques. Les activités nautiques sont en pleine évolution là aussi. Je voudrais faire une comparaison et montrer une évolution de vos voisins sur la rive sud, sur la rive gauche de la Loire : le secteur de Pornic. Le secteur de Pornic qui avait les quelques difficultés pour les activités nautiques avec, ma foi, les adolescents ne sont plus ce qu'ils étaient il y a quinze ans : ils commencent un stage de nautique. Au bout de deux jours, ils en ont ras le bol, ils abandonnent, et les grands-parents qui souvent ont payé cette activité disent : « on a payé pour rien ». Et donc, ils se sont orientés vers d'autres manières d'avoir une relation à la mer. Ils se sont orientés vers des journées ou vers des demi-journées de découverte. De découverte, de visibilité du fil du rivage depuis la mer, que ce soit pour la partie, j'allais dire des marais, que ce soit pour la partie de l'estuaire, mais aussi les parties des industries du côté de Saint-Nazaire. Ils se sont rendu compte qu'à partir de la mer, avoir une vision des entreprises, avoir une vision de l'industrie et découvrir tout ce qui peut être vu à partir de la mer, que ce soit la faune, la flore, mais aussi le fil de la côte, mais aussi les entreprises, c'est extrêmement intéressant. Et l'an dernier (2012), 50 % de leurs activités et de leurs sorties encadrées ont été dans ce cadre-là. Donc, une forte évolution, un autre rapport des touristes à leur paysage, à ce qu'ils veulent voir, à ce qu'ils veulent découvrir.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci. Je voudrais qu'on enchaîne un peu parce que n'oubliez pas que nous avons des simulations et des photomontages à vous montrer. Monsieur a demandé la parole, et Monsieur a demandé la parole, donc un, deux et trois. Ensuite on vous remerciera et on demandera au maître d'ouvrage de prendre le relais.

Bernard COURBOT

Bernard COURBOT, militant écologiste associatif. Il y a trois ans, on avait avec un groupe de militants écologistes fait une petite opération sur le remblai de La Baule au mois de juillet pour faire un petit sondage pour savoir l'opinion qu'avaient les touristes vis-à-vis d'un parc éolien. Donc, on avait fait un montage sur le sable à l'échelle 1/1000 précis sur la base des informations de l'époque. Donc, ce n'était pas encore le vrai schéma d'implantation projeté. Et avec un photomontage aussi très détaillé étant moi-même infographe. Donc, le résultat qu'on a eu, malgré le peu de personnes qui étaient là parce que c'était un temps pourri, il faisait froid. On voyait très clair, on voyait bien la branche, mais il faisait froid, ce sont plus de 90 % des touristes qui affirmaient que ça ne changeait rien pour eux, avec un risque

statistique de 5 %. Par contre, après, dans le courrier d'échange qu'on a régulièrement par mail, j'ai proposé à l'association des résidents secondaires de La Baule de l'époque puisqu'ils n'étaient pas d'accord avec mon photomontage, d'en refaire un ensemble. Quand on a vu avec Monsieur DORÉ qui a refait son photomontage que j'ai critiqué sur le site là-bas avec les erreurs techniques visibles sur son photomontage, j'ai proposé encore une fois de travailler ensemble à un photomontage objectif. Pourquoi a-t-on toujours refusé ?

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Alors, excusez-moi Monsieur. Je suis aux manettes et donc, je donne la parole. Et voilà. Je suis un peu sévère comme on m'a dit tout à l'heure. Si on parle du photomontage, à ce moment-là, on va le faire dans un deuxième temps. Est-ce que Monsieur qui a la parole a des questions à Madame ou Monsieur ?

Calixte JOUON

Calixte JOUON, ex-proprétaire de l'hôtel Saint-Christophe, et très attaché au patrimoine de cette ville. Je voudrais poser une question au maître d'ouvrage et une question qui provient des remarques de Monsieur LAMOULEN et d'une dame qui s'est exprimée tout à l'heure, qui négligeaient l'apport de l'éolien en termes d'efficacité énergétique. Alors, je voudrais savoir s'il est vrai que les Espagnols produisent 21 % de leur énergie électrique par l'éolien, que c'est leur première source de production devant le nucléaire, devant le thermique, et je voudrais savoir si nous sommes plus bêtes que les Espagnols.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Donc, c'est une question qui s'adresse au maître d'ouvrage. Monsieur ? Madame ?

Camille MONTFORT

Camille MONTFORT du Croisic. Moi, je fais partie des 90 % qui seraient pour l'éolien. Donc, je trouve ça bien. L'idée, je trouve ça très bien le tourisme industriel. Je trouve ça très bien. Par contre je ne sais pas si vous savez, mais ce projet-là me paraît complètement monstrueux parce que ce sont les plus grandes éoliennes en offshore du monde. Et à 12 km des côtes, enfin, 80 sur ce plateau, ça me paraît monstrueux. Alors voilà, je ne sais pas.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Donc ça, ça s'adresse aussi au maître d'ouvrage. Donc, Madame, Monsieur, merci de votre intervention. Je vais demander au maître d'ouvrage qui piaffe d'impatience de vous succéder. Vous avez vu qu'il y a plein de questions qui vous ont été adressées. Donc, des réponses s'il vous plaît aux questions. Madame, Messieurs, des réponses aux questions qui ont été posées, et ensuite on enchaîne s'il vous plaît sur votre présentation de photomontage et de simulation.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Beaucoup de questions, donc on va faire de notre mieux pour y répondre dans des temps courts, sans ordre de préférence. Mais pour commencer par un sujet qui a été abordé plusieurs fois lors des réunions précédentes : le sujet des laminaires. Monsieur LAMOULEN parle de forêts, Madame parlait de prairies, qu'en est-il exactement ? Nous travaillons à ce sujet avec les scientifiques du muséum national d'histoire naturelle de Concarneau suivant des méthodologies validées avec eux et qu'on a discutées lors de l'atelier environnemental

organisé par la Commission. Malheureusement, Monsieur LAMOULEN n'était pas présent. Nous avons discuté à ce moment-là avec notamment Estuaires Loire Vilaine sur la campagne de plongée que nous prévoyons de faire. Alors, aujourd'hui, qu'avons-nous fait ? Fin avril, nous avons fait une campagne vidéo sur 136 points du site. Nous avons enregistré des images vidéo pour voir ce qu'il y avait au fond. Sur la base de cette campagne, nous avons ensuite défini une campagne de plongée et nous avons réalisé 21 points de plongée pendant la deuxième quinzaine du mois de juin. Ce sont les scientifiques du muséum d'histoire naturelle qui ont encadré tout cela. Le résultat est qu'aujourd'hui, il y a 4 % du site qui est occupé par des laminaires denses ou clairsemées. On peut dire que ça peut varier d'une année sur l'autre à la marge, mais rappelez-vous, il avait été dit, je crois, d'ailleurs par Madame BARILLÉ lors d'une séance précédente que sous 15 m, on ne trouve pas de laminaires sur ce site. Sachez que plus de 90 % du site a une profondeur supérieure à 15 m. Donc, s'il y avait deux chiffres à retenir : aujourd'hui, on trouve des laminaires sur 4 % du site, et ça, c'est étayé par 21 points de plongée, pas par un seul comme Madame l'avait rappelé puisque Monsieur LAMOULEN s'appuie sur un point de plongée. Donc, les 21 points de plongée concluent à 4 %. Et même si ça variait d'une année sur l'autre, plus de 90 % du site ont une profondeur supérieure à 15 m, profondeur à laquelle les laminaires ne se développent pas. Voilà pour clore ce débat-là.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Excusez-moi. Ce n'est pas vraiment pour clore le débat. C'est pour donner réponse. OK ? Dans la formulation. Merci beaucoup.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

En tout cas pour donner une réponse la plus précise qu'on puisse à ce jour puisque précédemment on était plus dans le flou.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Absolument.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Ensuite, sur l'avis de l'IFREMER. L'IFREMER était présent également à l'atelier environnemental et je pense que le verbatim est sur le site internet, Madame la Présidente ? Je pense que le verbatim de l'atelier environnemental est sur le site internet. Et donc l'IFREMER s'était exprimé. Donc, vous pouvez trouver l'avis de l'IFREMER sur le site de la Commission. Par ailleurs, concernant les différents documents qui ont été faits lors de la concertation menée par la Préfecture, tout est accessible. En revanche, je pense que vous n'avez pas le bon lien, donc je vous propose, Monsieur LAMOULEN, de vous donner à la fin de cette séance le lien internet parce que tout est effectivement accessible sur internet.

Si on passe à un sujet très différent puisque les questions ou les points abordés ont été très divers. Sur la question des prix et du coût : il y a deux chiffres qu'on peut mentionner et qui sont publics, et qui sont là aussi accessibles sur des rapports sur internet, d'une part le prix moyen d'électricité correspondant à ces quatre parcs est de 202 euros du mégawatt/heure, rapport du Sénat, accessible sur internet, publié en 2011. 202 euros du mégawatt/heure. Tout inclus. Cela inclut effectivement les coûts de démantèlement. Quel coût pour les ménages ? Là, il y a des chiffres qui ont été énoncés par le ministère de l'Énergie. Cela

correspondra à un coût pour les ménages. Alors ceux-là : le programme de 6 000 mégawatts d'éolienne en mer à horizon 2020 va générer un coût de 25 euros par ménage et par an. Le programme des 6 000 mégawatts. Donc, si on prend le seul parc de Saint-Nazaire, cela va générer un coût de 2 euros par ménage et par an. Je continue.

Concernant le recul de la zone peut-être puisqu'il y a eu effectivement un certain nombre de questions et de choses dites à ce sujet. Vous proposez de reculer la zone. Simplement, la zone au sud du banc de Guérande, vous oubliez simplement d'indiquer qu'à l'Est, c'est une zone de réserve de crustacés et à l'Ouest, c'est une zone de chalutage. Et quand on descend, on se rapproche du chenal d'accès au port. La zone proposée sur le banc de Guérande est une zone de moindre contrainte. Il n'y a pas de zone parfaite ni en mer ni à terre pour installer des installations de production d'électricité. En revanche, ce que l'on recherche ce sont des zones de moindre contrainte et c'est ce que l'État a cherché à faire en 2009 et 2010 à travers ces processus de concertation.

Sur les jackets, j'entends que vous vous souciez du chiffre d'affaires de STX et je le comprends. Simplement, pour vous rassurer sur ce sujet-là, STX fait plein d'autres choses que des jackets, et pour le coup, effectivement, l'éolien en mer représente une opportunité de marché supplémentaire pour STX. Mais pas spécialement forcément pour les jackets. Il y a toute la question des navires, il y a toute la question des pièces de transition qui sont ces pièces jaunes que l'on voyait sur les photos, qui pèsent quelques centaines de tonnes chacune. Il y a aussi les sous-stations en mer et sur tous ces marchés-là, STX a une carte à jouer.

Peut-être qu'on peut passer à un autre sujet qui vous inquiète et on n'y a pas répondu tout à l'heure, c'est sur l'immobilier où il y a une vraie préoccupation. Et là, je passerai la parole à Monsieur Jacques FEER puisque là aussi, sur l'immobilier, je préfère regarder les retours d'expériences qui sont les plus parlants. Et Jacques a un retour d'expérience sur l'immobilier qu'on peut vous montrer à l'écran.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

J'en profite pour vous dire qu'il y a encore deux autres questions qui sont restées en suspens sur les eaux de baignade et la question, la remarque de Madame sur la taille des éoliennes. Absolument.

Jacques FEER, DONG Energy

Bien, oui. Donc, tout à l'heure on a entendu Monsieur dire que vous ne saviez pas d'où était partie la zone de Varde en 1999 lorsque le Gouvernement danois a décidé de construire le parc. Il faut vous dire que depuis le début des années 1900, tout ce littoral ouest de la côte du Jutland a été un littoral qui a attiré beaucoup de personnes pour le tourisme. Et ici, on a récupéré la courbe d'évolution des prix au m² dans les maisons secondaires à Varde, et vous voyez qu'à partir de 1992, on a une montée jusqu'à 1999. 1999, les gens ont été un peu inquiets, on a une légère baisse des prix, et ensuite, on remonte de façon très significative jusqu'en 2008. 2008 qui est l'année de la crise économique européenne et qui a donc fait chuter les prix, mais ceci étant, les prix au Danemark ont chuté en moyenne de 40 % alors qu'à Varde, ils n'ont chuté que de 18 %. Donc, cette courbe-là est très représentative de l'essor du tourisme dans une zone touristique auprès d'un parc éolien en mer.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Il y a une personne tout à l'heure qui demandait si on avait réalisé, je crois, une sorte de sondage auprès des touristes qui viennent actuellement sur la zone.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Et même d'enquête. Le premier intervenant a parlé d'enquête.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Alors, aujourd'hui, nous n'avons pas réalisé de telle enquête ou sondage. Nous avons discuté avec un certain nombre d'acteurs locaux. On les mentionnait : l'office du tourisme de La Baule, le comité départemental de tourisme, etc. L'équipe rencontre beaucoup de monde localement à travers les débats publics mobiles qui sont organisés par la Commission. En revanche, j'entends bien votre proposition et je pense qu'on l'a tous entendue, et c'est quelque chose à laquelle on pourrait réfléchir à la suite et ça pourrait faire partie effectivement de propositions pour la suite du débat.

Concernant Le Croisic spécifiquement, Monsieur Gaëtan DUCHENE ?

Gaëtan DUCHENE, chef de projet EDF Énergies Nouvelles

Alors, la question qui venait de la mairie du Croisic portait sur les mesures socioéconomiques qui étaient prévues dans le cadre de ce projet. Simplement pour expliquer : comment est-ce qu'on arrive à discuter de mesures socioéconomiques avec les différents acteurs ? On travaille sur deux axes.

Le premier, c'est comprendre comment fonctionne le territoire et ce qu'on peut envisager en termes de retombées. Donc là, le cheminement est d'abord d'essayer de quantifier les emplois directs. C'est relativement facile. De comprendre le nombre d'emplois indirects qui y sont associés, typiquement : les autres entreprises qui vont travailler à côté du projet. Et également les emplois induits. Ce qui nous permet de dégager une image de l'activité qui serait générée autour de ce projet. Et en parallèle, le deuxième axe de travail, c'est de travailler depuis la base avec l'ensemble des acteurs, et notamment les communes et les communautés de communes, pour comprendre quels sont leurs besoins puisqu'une fois qu'on a dit qu'il allait y avoir des emplois, qu'il allait y avoir des personnes qui allaient venir sur le territoire, il faut réfléchir aux capacités d'accueil, il faut réfléchir à des besoins qui sont représentatifs de la réalité de ces communes. Alors, aujourd'hui, à travers les différents échanges qu'on a eus avec les communes, il y a certaines pistes qui se dégagent. Je parle bien de pistes puisque pour nous, on est vraiment dans une démarche de co-construction. Les mesures n'ont de sens que si elles ont du sens pour les communes, pour les communautés de communes. Aujourd'hui, je citerai quelques exemples : on évoquait tout à l'heure dans la présentation des pistes cyclables. Ça permet de conjuguer différents besoins. C'est-à-dire que ce sont des demandes qui peuvent être faites parfois par certaines communes. Nous, on voit qu'on peut y associer aussi un circuit touristique comme ça a été évoqué. On a évoqué des navettes touristiques. On sait par exemple qu'historiquement, il existait des navettes qui permettaient de transporter des personnes sur l'ensemble de la région depuis Pénestin jusqu'à Saint-Nazaire. Ce qu'on dit, c'est qu'on peut, je dirais, trouver des synergies entre ces besoins-là puisqu'il va y avoir de la création d'emplois, il va y avoir besoin de transport, et peut-être les activités touristiques. Ça fait partie des projets sur lesquels on est prêts à réfléchir. On parlait de capacité d'accueil. Il y a effectivement toute la

problématique liée au logement sur laquelle on est tout à fait prêt à travailler avec l'ensemble des acteurs du territoire. On a évoqué dans la réunion précédente, la semaine dernière tout le travail sur la maîtrise de l'énergie dans le logement. C'est-à-dire qu'on sait qu'une partie du patrimoine immobilier local a déjà un certain âge. Il y a un vrai travail de fond à faire. On a proposé d'ores et déjà des mesures pour réfléchir sur des possibilités d'amélioration de ce patrimoine qui permettrait d'accueillir les personnes qui viendraient travailler sur le projet. Et je prendrai un dernier exemple, je pense, qui est assez parlant notamment sur la commune du Croisic. On a évoqué tout à l'heure la question d'une maison du parc qui est créée sur différents projets. On peut même envisager quelque chose de plus général du type : maison des énergies renouvelables. On sait que ce type de démarche est déjà en place. Je citerai par exemple le site qui permet le suivi et l'information sur le site SEM-REV. Si ces choses existent déjà, ça nous paraît pertinent de travailler avec les acteurs locaux pour trouver les meilleures synergies entre les projets.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Et les eaux de baignade, s'il vous plaît ? L'impact sur les eaux de baignade.

Jean-Philippe Pagot, directeur environnement EDF Énergies Nouvelles

Alors, la qualité des eaux de baignade en baie de La Baule, elle est d'abord définitivement conditionnée par les apports de la Loire et de la Vilaine dans son caractère global. Ce sont bien les bassins versants globalement qui définissent la qualité des eaux littorales. Par rapport à la question de Monsieur MÉTAIREAU posée la semaine dernière au Pouliguen, on a la chance d'avoir depuis, reçu quelques premiers éléments de modélisation, de la turbidité potentielle générée par les travaux. Si la régie peut juste nous projeter cette présentation qui en fait donne un petit peu la problématique de l'extension de ce risque. J'aimerais, le temps que ça arrive, rappeler qu'on est vraiment sur une...

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Je ne suis pas sûre que la régie a entendu la commande. Voilà, c'est bon. Merci beaucoup.

Jean-Philippe Pagot, directeur environnement EDF Énergies Nouvelles

Si, si. J'ai vu la slide de présentation sur... Bon, de toute manière, compte tenu des enjeux du forage potentiel de ces pieux qui se feront les uns après les autres, on peut d'ores et déjà, comme ça a été dit par le bureau Artelia qui est le bureau qui réalise la modélisation et qui a de grandes références sur la zone à travers les extracteurs de granulats, à travers les problématiques de gestion des sédiments de déblai de dragage qui sont faits sur zone, on peut d'ores et déjà considérer que les forages du parc, de chacun des pieux n'auront aucune incidence sur la qualité des eaux littorales et côtières en général parce que dans la séquence, les volumes qui sont remis en jeu, qui sont des volumes de sédiments propres, déjà, en première approche, ne peuvent pas générer de turbidité supplémentaire en dehors d'un point totalement localisé tel que vous le voyez sur la figure et qui constitue le cumul de ce qu'on fait par pieu. Et ce qu'il faut comprendre, c'est qu'au cours d'un seul cycle de marée, on ne peut plus trouver la trace de cette turbidité associée au forage. Donc vraiment, à la fois sur les volumes et sur les qualités, on ne peut pas avoir d'incidence sur la qualité des eaux côtières littorales parce que tout simplement les volumes en jeu ne permettent pas d'avoir cet impact, à aucun moment.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

On revient à une question sur la taille des éoliennes qui a été posée par Madame. Oui ? Madame ? Je ne reformule pas, si quelqu'un pouvait redonner le micro, s'il vous plaît. Et ensuite on a parlé de rayon de visibilité, mais c'est sans doute dans la deuxième partie.

Camille MONTFORT

Je disais simplement qu'en fait, c'était les plus grandes éoliennes offshore du monde. J'ai lu ça quelque part dans votre... Voilà. Et je trouvais que le projet était monstrueux si près des côtes. Voilà.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

D'accord. Donc je pense qu'il n'y a pas de question, mais c'est effectivement une opinion.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

C'est l'expression d'une inquiétude.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Voilà. Oui, c'est une inquiétude. J'entends votre inquiétude, et j'entends...

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Attendez, Madame. Excusez-moi. Madame ?

Camille MONTFORT

Je voulais savoir si elles étaient réellement les plus grandes éoliennes en mer, et donc dans les pays nordiques, en Écosse, etc. Elles ne sont pas si grandes. Donc, ce sont les premières...

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Écoutez, il y a un représentant d'Alstom en salle, donc si vous voulez une question précise sur la taille des éoliennes, il est le mieux à même pour y répondre.

Frédéric HENDRICK, directeur éoliennes offshore, Alstom

Frédéric HENDRICK. Je suis en charge du programme offshore pour l'éolien d'Alstom. Donc, les éoliennes, le rotor fait 150 m de diamètre. Je suis sorti tout à l'heure parce qu'on essaie d'installer notre première machine en mer au large des côtes de Belgique. Donc à ce moment-là, on va être effectivement la plus grande éolienne en mer installée. Je pense que d'ici un an ou deux, je pense que notre concurrent Siemens par exemple va installer un rotor de 154 m. Donc elle sera un tout petit peu plus grande. Ensuite, il y a des gens qui ont annoncé un rotor à 164 m qui est encore un petit peu plus grand, et un autre à 172 m. Voilà. Donc, nous allons être la plus grande éolienne au monde pendant 12-24 mois, et puis il y en aura d'autres qui seront un petit peu plus grandes. Après, quand vous parlez de la monstruosité de la chose, moi j'intègre à moitié la question de la visibilité. En termes d'impact visuel, je pense que le maître d'ouvrage peut répondre, mais vu de ma fenêtre en tant qu'ingénieur, il vaut mieux un peu moins d'éoliennes même si elles sont un petit peu plus grandes, parce que vu de la côte, ça ne fera pas tellement de différence. Un rotor... parce que ce qui fait la taille, c'est le rotor. Le rotor, c'est ce qu'il y a de moins visible en réalité. Un rotor à 180 m ou un rotor à 150 m, ça ne fait pas une grosse différence quand

vous êtes à 12 km des côtes. Par contre, 80 éoliennes ou 160 éoliennes, ça, ça fait une très très grosse différence. Voilà.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci beaucoup. Il y avait une question sur le rayon de visibilité. Écoutez, je crois que le temps est arrivé. Beaucoup demandent la parole. J'ai noté. Il y aura à nouveau des paroles, simplement, il y a un souci. Quel serait l'impact, quelle serait la visibilité des éoliennes ? D'accord ? Donc, si vous voulez bien, il y aura deux présentations. La présentation de vos experts, si vous voulez bien en dire quelques mots et éventuellement faire écho à ce qui vient d'être dit, et ensuite, une présentation d'une société qui a été retenue par la Commission nationale du débat public. Donc, je vous propose les deux présentations et échanges bien sûr et questionnements. Merci.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Effectivement, deux choses : d'une part, on entend votre inquiétude et effectivement le mot de « monstruosité » que vous employez... Pour tout vous dire, moi ça fait trente ans que je vis à Saint-Brevin et évidemment, j'entends ces questionnements-là et ces inquiétudes-là. C'est un changement, et un changement s'accompagne d'inquiétudes. Nous, ce que nous pouvons simplement faire en tant que maître d'ouvrage, c'est vous mettre à disposition le plus d'outils possible pour vous rendre compte de ce que cela sera. C'est ce que nous avons cherché à faire en particulier avec les photomontages en 3 m développés que vous voyez dans la salle, et les deux experts qui vont intervenir maintenant vont expliquer la méthodologie et voilà, ils vont donner beaucoup plus d'informations sur cette notion de visibilité des éoliennes.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Et donc la parole est aux deux experts. S'il vous plaît. Ensuite, il y aura bien sûr des questions possibles. Merci à Monsieur Franck DAVID de venir, et Monsieur Jean-Marc VÉZIEN de nous rejoindre. Merci beaucoup.

Franck DAVID, Géophom

Bonsoir, Franck DAVID, Géophom. Donc, nous avons réalisé les photomontages pour le projet éolien en mer de Saint-Nazaire. Notre expérience s'appuie sur une quinzaine d'années d'expérience en photomontage éolien terrestre principalement, mais aussi offshore sur les différents parcs qui ont été développés dans le cadre de l'appel d'offres de la tranche 1.

Avant de démarrer la présentation de la méthodologie, je voudrais vous rappeler brièvement ce qu'est un photomontage.

Donc, un photomontage, c'est d'abord un outil d'évaluation de l'impact visuel. Il est réalisé en différents points du territoire et dans différentes conditions météorologiques et donc, conditions variées d'éclairage. C'est l'ensemble des photomontages qui doit porter à voir un échantillon représentatif pour se forger une idée de l'impact du projet sur le territoire. Alors, pour arriver à ses fins, il doit être réaliste visuellement, il doit être précis dans l'implantation des machines et dans leurs dimensions. Il doit également être observé selon des règles assez strictes et conformes aux recommandations des guides méthodologiques.

Alors, la réalisation du photomontage en quelques points : premièrement le choix du point de vue qui est réalisé par le maître d'ouvrage, ensuite, à partir de là commence réellement

notre travail : c'est la prise de vue, ensuite la création d'un modèle numérique en trois dimensions qui va nous permettre de créer les éoliennes, le rendu photo-réaliste qui va permettre de créer des éoliennes qui soient d'un visuel réaliste, et ensuite, la présentation du photomontage. Donc, je vais vous détailler ces différentes étapes. C'est un petit peu technique, mais ça ne sera pas trop long, j'espère.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Ce n'est pas une question de longueur, sauf qu'il faut respecter le délai de 10 minutes. Par contre, il faut que ce soit accessible à tout un chacun. Nous sommes dans un cadre de réunion publique. Voilà. Merci Monsieur.

Franck DAVID, Géophom

Je vais être assez clair. Vous voyez là, la carte des points de vue qui ont été réalisés. Donc, 21 points de vue qui ont été réalisés entre Belle Île et Noirmoutier. Je passe vite, je ne suis pas obligé de passer la diapo. Voilà. Alors, la première étape, nous, c'est nous rendre sur le site, sur chacun des points de vue désignés par le maître d'ouvrage, et de réaliser les photos. Donc, le travail consiste en une prise d'une série de photographies qui vont être assemblées pour former une photo panoramique 360°. De cet assemblage 360°, on va en extraire 180° qui vont nous servir au photomontage. Alors, quand nous faisons cette prise de vue, nous faisons attention d'avoir dans le premier plan des éléments dont on connaît les dimensions pour mieux évaluer l'échelle, pour pouvoir mieux lire l'image. Donc, des personnages, des voitures, des choses qui nous sont connues. Et on prend aussi, on relève tous les repères visuels qui sont visibles dans le paysage. C'est-à-dire les phares, les châteaux d'eau, les antennes de téléphonie mobile, tout ce qui va nous servir à bien orienter l'image dans le modèle 3D.

Donc, l'étape suivante, c'est la création de ce modèle 3D. Donc, à partir de la topographie de tout le territoire depuis Noirmoutier jusqu'à Belle Île. Nous allons créer un modèle virtuel à l'aide d'un logiciel spécialisé dans lequel nous aurons la topographie, nous aurons les éoliennes implantées suivant le schéma du maître d'ouvrage, et également ces fameux repères que nous avons relevés au moment de la prise de vue. À chaque point de vue photographique, nous plaçons une caméra, caméra qui va permettre de voir le paysage numérique, le paysage virtuel. Donc, tout le jeu va consister à orienter la caméra et à trouver le bon réglage pour avoir une superposition parfaite des repères qui sont dans la photographie, qui sont réels, et des repères qui sont dans le modèle numérique, qui sont virtuels. Donc, une fois qu'on a bien recalé, bien superposé ces deux repères, on sait que nos éoliennes sont au bon endroit, elles font la bonne dimension. Donc, il nous suffit de les exporter dans l'image de façon photo-réaliste. C'est là qu'interviennent les paramètres du photoréalisme. Donc, la position du soleil qui est réglée comme au moment de la prise de vue. Donc, on aura des éoliennes claires quand le soleil frappe l'éolienne de face, et des éoliennes plus sombres, quand elles sont à contre-jour, ce que peut voir tout un chacun dans la vie de tous les jours. Nous allons paramétrer aussi le type de lumière, couverture nuageuse, une lumière diffuse ou une lumière qui va réfléchir, qui va être spéculaire. Nous intégrons la hauteur d'eau, donc le phénomène des marées, de la distance : donc, plus une éolienne est loin, moins elle sera visible, et la courbure terrestre.

Ensuite vient l'étape de présentation du photomontage qui est importante pour avoir une bonne lecture du photomontage. L'idée est de présenter le photomontage de façon à ce que les éléments de l'image soient répartis dans votre champ visuel de la même façon qu'ils le

sont sur le terrain. Donc, il y a une bonne distance pour la visualisation, si le photomontage est plat, il doit être limité dans le champ visuel, par contre, sur des photomontages comme ceux-ci, donc 180°, à l'aide du support courbé de 180°, nous avons une restitution du champ visuel naturel, et on peut offrir à voir des photomontages d'une plus grande amplitude. Il faut qu'ils soient bien éclairés pour qu'ils révèlent tous leurs détails, tous les détails de l'image.

Donc, en résumé, je ne vais pas reprendre point par point ce que je viens de dire, simplement, je vous invite à aller voir à l'issue du débat les photographies et les photomontages qui ont été mis à votre disposition au fond de la salle, ce qui vous permettra d'avoir peut-être une idée sur l'opportunité de cet outil qu'est le photomontage. Voilà. Merci.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci d'avoir respecté ce temps. Passez la parole à votre confrère.

Jean-Marc VÉZIEN, ingénieur de recherche CNRS, laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur (LIMSI) et Virtuality and Immersive Environments for Simulation and Experiments (VENISE)

Bonsoir. Je suis Jean-Marc VÉZIEN. Je ne vais pas passer très longtemps à me présenter. Je suis ingénieur de formation. Je suis actuellement ingénieur de recherche au CNRS et ma spécialité, c'est justement à travers ce qu'on appelle la réalité virtuelle, c'est le mixage d'éléments réels et d'éléments virtuels. C'est quelque chose que je pratique depuis une vingtaine d'années au niveau académique, et j'ai de nombreuses publications sur ce sujet, et donc, on m'a appelé comme expert indépendant pour deux objectifs principaux. D'une part, la validation de la méthodologie de photomontage, savoir est-ce que ce qu'on vous présente est conforme à l'état de l'art. Donc, j'ai fait une analyse détaillée de la démarche pour ça avec un examen des outils, des méthodes, des logiciels, du matériel, etc. Et d'autre part, au-delà d'un aspect purement technique, c'est d'analyser un petit peu les spécificités de l'impact sur le site de Saint-Nazaire puisqu'il faut voir qu'en fonction des sites, on a quand même certaines spécificités sur l'impact visuel. L'impact visuel, c'est quelque chose qui est objectif, mais qui a aussi une part de subjectivité à travers la perception que peuvent en avoir les gens, mais cette subjectivité peut tout à fait être appréciée là aussi suivant des critères bien mesurables. Alors, je ne vais pas revenir en détail sur la méthodologie, simplement pour dire que pour ce qui est de la création des panoramas supports, des photographies, là, on a une procédure qui est très codifiée, qui est très précise avec un matériel spécifique. Et là, c'est très clair, le travail qui a été fait par Géophom est conforme à l'état de l'art sur la création de panoramas supports.

Ensuite, pour la photocomposition, on fait appel à un mixage d'éléments 3D qui font appel à des modèles topographiques, des modèles 3D d'éoliennes et l'utilisation de logiciels spécifiques. Il y en a quelques-uns sur le marché, assez peu nombreux en vérité avec des performances similaires. Là, c'est le logiciel WindFarm qui a été utilisé. Il ne s'agit pas, contrairement à ce que vous pourriez croire de prime abord d'un simple Photoshop où on importerait des incrustations 2D sur le paysage. Là, on a véritablement une incrustation 3D qui obéit à des règles très très précises.

Enfin, pour le rendu final et la présentation à vous, grand public, je n'insisterai jamais assez sur le fait qu'on doit respecter strictement les conditions initiales de prise de vue. De façon à ce qu'on vous place dans la situation telle que c'est ce que vous verrez. Si on ne tient pas

compte de ce troisième aspect, ce qu'on a fait au point 1 et 2, ça ne sert à rien. Autrement dit, vous allez peut-être être déçus, mais je ne vais pas vous présenter des photomontages ici sur cet écran. Ce serait complètement illusoire, pour la bonne raison que je ne connais pas le projecteur qui a été utilisé ici, pour la bonne raison que les premières personnes sont situées à 7 m devant moi. J'ai mesuré avant le début de cette réunion. Et les plus lointaines sont à 22 m. Impossible pour moi de vous présenter un photomontage qui serait crédible à la fois devant et là-bas au fond de la salle. Et il y a beaucoup d'autres critères comme la résolution de l'écran, etc. Donc, respect strict des conditions de prise de vue. Donc, voilà, c'est ce que je disais.

Ma première conclusion est que je valide en ma qualité d'expert en tout cas sur ce sujet, la méthodologie mise en œuvre. J'atteste (on peut toujours évidemment contester ce résultat), mais pour ma part, j'atteste qu'il y a bonne foi du cabinet d'étude et du maître d'ouvrage, qu'il y a une sincérité des représentations générées qui sont conformes aux recommandations de l'État sur l'évaluation de l'impact visuel éolien, et également conforme à l'état de l'art de ce qui se fait ailleurs, dans d'autres communautés.

Pour ce qui est de votre zone, si on regarde un petit peu dans le détail, effectivement, on peut à peu près diviser la zone en trois zones d'impacts. Celle que j'appellerais la zone d'impact rapprochée qui est là où elle est la plus forte, celle où on parle de 12 km des côtes. Et après, cet impact va aller en s'atténuant. J'ai fait une subdivision qui évidemment est arbitraire, où on va aller à 20 km. Là où les éoliennes vont être de plus en plus petites, jusqu'à aboutir à un impact qui va être complètement négligeable au-delà de 35 km. Alors, pour ce qui est de la zone rapprochée, on a un impact qui est effectivement au plus fort. Là, on a un angle horizontal, c'est-à-dire l'ensemble des éoliennes va se présenter suivant un angle de 56°. L'éolienne la plus proche se fera à 60 minutes d'arc. Donc effectivement, l'analogie de l'allumette, ça va faire une allumette de 1,7 cm à 1 m de distance. Les données météorologiques fournies par Météo France donnent une visibilité partielle ou totale depuis cette zone rapprochée environ les trois-quarts du temps. Évidemment, là, je parle d'un échantillonnage temporel, et pas du tout géographique évidemment en fonction des éléments d'occultation. Sur une zone un tout petit peu plus lointaine, sur le littoral entre La Baule et Pornichet, on aura à peu près la moitié du temps une visibilité totale.

Alors, on a parlé beaucoup des référents visuels. Je me suis intéressé à deux types de référents. D'abord, les référents planétaires, je dirais, enfin, solaires ici. Il y a peu de levers et de couchers de soleil dans l'axe de vue, idem pour la Lune, donc il y aura assez peu d'influence de ce côté-là. Par contre, vous avez beaucoup de référents visuels qui vont vous servir de comparaison, finalement. Je cite quatre de ces référents principaux. Et si on regarde, effectivement, on va zoomer sur les photomontages, j'insiste beaucoup ici sur le fait qu'on est sur un zoom très très important. Mais une fois qu'on a fait ce zoom, d'abord la résolution des photomontages est très très très forte, ce qui permet d'effectuer ces zooms, et on constate que par exemple le phare de la Banche, il va être entre 3,5 et 5 fois plus petit que les éoliennes. Un référent visuel qui pour moi est plus intéressant, c'est le Grand-Charpentier qui est plus près, certes. Il n'est pas à l'horizon comme les éoliennes, mais vous voyez que sa hauteur sur l'horizon est tout à fait comparable à celle du champ d'éoliennes. Donc si vous voulez avoir une idée de la hauteur qu'auront visuellement les éoliennes dans votre champ de vision, si vous allez sur la plage de Sainte-Marguerite, vous regardez le Grand-Charpentier. Ce sera à peu près la hauteur des éoliennes. Voilà.

Alors, il y a beaucoup d'autres facteurs qui interviennent pour la visibilité. Pas simplement des facteurs géométriques. Il y a les facteurs de contraste relatif par rapport au ciel qui vont

vous donner des aspects très différents, et il va y avoir des facteurs de brume plus ou moins forte, de densité atmosphérique, qui vont atténuer la visualisation. Et il y a le problème des vents dominants qui vont faire que les éoliennes vont apparaître plus ou moins de face. Alors là, une analyse du régime des vents montre que les éoliennes seront de face à peu près... Enfin, plus ou moins de face à peu près les deux tiers du temps.

Donc, ma conclusion générale, c'est que l'analyse de l'impact visuel utilise les outils qui constituent les normes en vigueur qui fournissent un cadre de référence qui est objectif, qui est digne de foi. Il faut préférer ici les développés semi-cylindriques, ce que vous voyez ici à d'autres supports comme les supports papiers ou les supports internet qui ont des problèmes de résolution et de petitesse qui rendent véritablement l'impact visuel un petit peu problématique. Évidemment, ils ont leur avantage parce que tout simplement on peut les consulter de façon beaucoup plus facile, mais vraiment, ce sont ces développés qui sont beaucoup plus intéressants. Sur les aspects de simulation 3D, je suis pour ma part extrêmement sceptique à l'heure actuelle, étant familier avec les simulateurs 3D. Ils n'ont, pour ma part, selon mon opinion, pas la qualité suffisante, et leur problème de réglage et de restitution font que leur utilisation pour l'impact visuel me paraît à l'heure actuelle prématurée. Donc, la seule recommandation que j'ai faite au maître d'ouvrage est de rajouter aux vues existantes quelques vues supplémentaires dont je tiens évidemment la liste à votre disposition si vous le souhaitez. Voilà.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Bien sûr, et que nous aimerions avoir pour la mettre en ligne. Merci Messieurs de cette présentation. Si vous voulez bien rester en tribune, à la table plus exactement. Merci de cette présentation liée au travail fait par le maître d'ouvrage.

Je vous ai dit qu'on faisait une deuxième présentation avant d'ouvrir les questions.

Donc, j'aimerais que l'on passe, s'il vous plaît la présentation. On va passer. Continuez s'il vous plaît. Pour parler sur l'expertise complémentaire. Voilà.

Alors, vous avez eu une première présentation, explication par le maître d'ouvrage. J'ai évoqué tout à l'heure l'expertise complémentaire qui effectivement faisait suite à une demande de trois associations du collectif Défense de La Mer qui sont citées. Cette demande faisant suite à une remise en cause des photomontages du maître d'ouvrage. C'est pour ça que c'est intéressant dans ce contexte-là de présenter les deux montages. Cette demande avait été expliquée par une lettre adressée à la CNDP, la Commission nationale du débat public, en disant qu'on voulait bien quelque chose comme ce qui était fait dans le cadre du débat de Saint-Brieuc. Et donc, nous l'avons mis sur cette diapo. La Commission nationale a accepté cette expertise complémentaire. Je reprends l'histoire. Et c'est la Commission nationale qui finance cette expertise complémentaire. Donc, commanditée et financée par la Commission. L'entreprise Eca Sindel qui est ici représentée par Monsieur KERBELLEC va intervenir. Merci pour la diapo suivante. Suite à cette demande, nous avons souhaité, nous, Commission, effectuer (vous y avez peut-être participé) une consultation du public pour que sur les conditions de réalisation des simulations dont le choix des six points d'où sont effectuées les prises de vue, consultation en ligne, et cadrage de l'expertise par la Commission particulière du débat public avec une espèce de scénario, de saisonnalité, de temporalité jour/nuit, de conditions climatiques, et bien sûr d'intégration des phares notamment de La Banche, données fournies par l'administration des Phares et Balises. Voilà, cette expertise complémentaire avec les points qui ont été retenus. Donc, je vous propose

une présentation par le représentant de cette entreprise qui est prestataire de l'école navale, mais c'est bien cette entreprise qui a été retenue par la Commission nationale du débat public, à qui je vais bien sûr demander de présenter sa méthode, et ensuite, on veut avoir une première visualisation et échange de questions, et on prolongera la soirée au plus proche de ce qui est présenté. Merci, Monsieur.

Julien KERBELLEC, Eca Sindel

Bonsoir. Julien KERBELLEC. Je suis aujourd'hui ici pour représenter Eca Robotics avec mon collègue, ici Monsieur Andrea RUZZENENTI, puisqu'effectivement, la CPDP nous a demandé la réalisation de la simulation du parc éolien et de son impact au niveau de la base de données, de l'environnement de Saint-Nazaire. Donc, pour rappeler un petit peu nos tâches chez nous, Eca Sindel, notre cœur de métier, c'est le développement d'une part, de simulateurs navals, et d'autre part, leur installation sur site avec toutes les contraintes techniques que cela engendre. Donc, nous, nous avons l'habitude d'équiper des simulateurs qu'on peut qualifier de *full mission*. Donc, ce sont des simulateurs que l'on fournit aux civils comme à la défense, et à ce titre effectivement, nous avons équipé l'école navale et la force d'action navale à Brest et à Lanvéoc. Donc, après avoir visité le simulateur qui se trouve aujourd'hui et depuis trois-quatre ans maintenant à l'école navale, la CPDP nous a demandé de réaliser une étude d'impact et donc, une simulation autour de l'environnement de Saint-Nazaire. Pour être un petit peu plus clair par la suite, je me dois de vous expliquer ce qu'est un simulateur de navigation, quel est son but.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Si vous le permettez, rassurez-vous, il n'y a pas de surprise. Il n'y a personne derrière le rideau. Simplement, il y avait une petite manipulation technique un peu bruyante dans notre dos. Voilà. Je voudrais rassurer la salle. Merci pour le simulateur.

Julien KERBELLEC, Eca Sindel

Donc, concernant l'objectif de ce simulateur, c'est bel et bien la formation et l'entraînement de marins. C'est la formation d'élèves officiers à la navigation, comme à la manœuvre et l'entraînement des marins qui sont déjà aguerris. Un simulateur de navigation, c'est un outil dont se servent aujourd'hui les marins pour maintenir un certain niveau, par rapport à tout ce qui est opérationnel. Un simulateur, ça fonctionne un peu, je vais vulgariser, mais à un jeu vidéo. On s'appuie sur un environnement synthétique que l'on modélise de A à Z. Cet environnement est créé à partir de données d'entrée. Donc, dans notre simulation aujourd'hui, ces informations nous ont été communiquées via la CPDP, mais émanent d'une part pour tout ce qui est l'éolienne elle-même, la sous-station électrique ainsi que le schéma d'implantation sur le parc par le maître d'ouvrage. Et tout ce qui est trait de côte, contour, altitude du littoral nous a été transmis auparavant par un institut de la Défense. Donc, nous avons réalisé cette simulation. Nous avons produit un *extract* de cette simulation que nous allons diffuser ici, qui sera un film, en fait. Donc, la succession de plusieurs séquences.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Excusez-moi. C'est la raison pour laquelle on a dû mettre en place un support particulier ? Ça vaudrait la peine de l'expliquer. Merci.

Julien KERBELLEC, Eca Sindel

Tout à fait mais j'y viendrai un petit peu après, en fait. C'était prévu. Donc, voilà quel est l'objet de ce simulateur. Nous avons donc réalisé le terrain relatif à l'environnement côtier de Saint-Nazaire. Nous avons mis en place certains éléments type phare. Nous avons intégré Le Four, La Banche et Le Pilier. Ces informations nous ont été données par Les phares et balises. Et nous avons retenu six lieux, six points de vue depuis lesquels la simulation a été réalisée. Les lieux sont : Le Croisic, Batz-sur-Mer, Le Pouliguen, La Baule, Pornichet, et la pointe de Saint-Gildas. Le terrain, nous avons réalisé une modélisation donc, du terrain à nu. Donc, sans construction humaine. Donc, ce que je veux dire, vous aurez l'exemple ici notamment depuis Le Pouliguen, vous n'aurez pas d'appréciation en termes de rendu et de construction sur le littoral. Nous nous sommes complètement focalisés sur la représentation du parc, au large. Par rapport au fait qu'il s'agisse d'un simulateur de navigation, on peut, comment dire... mettre en évidence, et je me dois de le faire, les limites par rapport effectivement à une étude plus dédiée comme le photomontage par exemple. Ces limites-là ont plusieurs impacts. Donc, la première donc, des limites par rapport à la projection que vous allez voir concerne la modélisation du terrain, je vous l'ai déjà annoncé. Il ne faudra pas s'attendre à voir apparaître les constructions ou des personnes sur la plage. Ce n'est pas l'objet de la simulation. Ce que l'on a fait, c'est depuis certains points de vue retenus, nous avons joué une simulation focalisée, concentrée sur le parc lui-même. Étant donné que nous étions orientés vers la mer, c'est évidemment ce qui a dimensionné ce choix en accord avec la CPDP. D'un point de vue matériel, donc aujourd'hui nous allons projeter depuis un projecteur qui offre relativement une résolution de 1024x768 pixels. Donc, pour préciser, un pixel est l'unité minimum qui constitue la taille d'une image. Vous aurez...

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Excusez-moi, je me permets de vous rappeler qu'on est tous très en attente de visualiser ce que vous avez fait.

Rires

Pardon. Et donc, voilà, il faut peut-être aller un peu à l'essentiel parce qu'après, non seulement on est en attente de visualiser le film, mais ensuite, on est en attente pour poser des questions et obtenir des réponses. Alors si vous pouvez un petit peu préciser la méthode pour ensuite qu'on puisse voir et ensuite échanger. Merci Monsieur.

Julien KERBELLEC, Eca Sindel

Je me dépêche. Donc, concernant le reste des limites : donc, nous avons effectivement une résolution qui nous est imposée par le matériel. D'autre part, nous allons projeter sur écran plat. C'est-à-dire qu'on ne peut pas projeter sur écran plat 180° de champ de vision horizontal, ça n'aurait aucun sens. Nous avons donc choisi de projeter 50°, ce qui correspond au meilleur des capacités du champ de vision horizontal de l'être humain. Donc, pour conserver le ratio quatre-tiers qui nous est imposé par la résolution, nous avons donc adapté la verticale en conséquence. Sur la question de la rotondité, le simulateur nativement ne prend pas en compte cet impact-là. Nous avons cependant établi qu'après calcul, finalement, l'impact qu'aurait eu la prise en compte de la rotondité serait inférieur au pixel par rapport à la résolution proposée ici. Pour continuer avec cet aspect-là, nous avons sur les différents

sites depuis lesquels nous allons visionner dans la simulation le champ, il faut savoir que la caméra est située à 1,70 m du sol. Et donc, nous allons pouvoir venir à l'essentiel. Merci

Manifestations

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Je crois que vous allez faire des heureux. Alors, donc, on va à l'essentiel. Vous restez tous en tribune, et ensuite, la parole est à la salle pour les questions. Merci. Allons à l'essentiel.

Julien KERBELLEC, Eca Sindel

Alors, c'est pris du Croisic.

Rires, applaudissements, manifestations

Effectivement, ça clignote la nuit, mais la résolution, les contrastes et la luminosité environnante ne permettent pas d'avoir ce rendu. Nous l'aurons plus tard.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Est-ce que vous pouvez, s'il vous plaît, préciser à quelle période, etc. Commentez.

Julien KERBELLEC, Eca Sindel

Donc, ici depuis Batz-sur-Mer, à 7 h, condition de météo optimale, bonne visi.

On passe à 13 h, toujours de bonnes conditions.

10 h 15.

Manifestations, commentaires

Et donc, conditions de nuit.

Donc, maintenant, depuis Le Pouliguen. Donc, on aura toujours une visi optimale jusqu'à 31 km. Soleil, à 8 h. Donc ici, sur la gauche, vous pouvez voir le phare de La Banche.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Vous avez combien de présentations, s'il vous plaît Monsieur ? Parce que comme on va prolonger... Il y a combien de... ?

Julien KERBELLEC, Eca Sindel

Combien de temps ça dure encore ?

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Oui.

Julien KERBELLEC, Eca Sindel

Je pense qu'on en a encore pour 4 minutes.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

C'est bien, les images défilent, mais on ne sait pas la saison, on ne sait pas le lieu. Si vous pouvez commenter s'il vous plaît.

Julien KERBELLEC, Eca Sindel

Été, 15 août dans des conditions optimales depuis La Baule.

Ici, comment dire ? Le parc est relativement éloigné, donc, comme je disais tout à l'heure, on n'a pas incrusté les bâtiments, tout ce qui est arbres, etc. Donc, effectivement, on n'a pas exactement... On n'a pas du tout le rendu de la réalité. Par contre, malgré tout, on a le champ éolien sur l'arrière-plan.

Depuis Pornichet, hiver, 15 janvier. Donc là, on a une météo plus nuageuse et visibilité moyenne. Donc, ici, on a une visibilité qui correspond à 25 km. Et là, on augmente progressivement l'effet de brume. Donc, on diminue la visi.

Depuis la pointe de Saint-Gildas, printemps, 15 mars. Donc, on commence avec une relativement bonne visi à 25 km pour se dégrader dans la journée.

Donc là, petit à petit, on diminue la visi. Et on rajoute un grain dessus. Voilà.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci beaucoup.

Applaudissements

La lumière s'il vous plaît. Alors, maintenant, la parole, si vous voulez bien rester là, est à la salle. Mais la salle est dans le noir. Alors, je ne vois absolument pas. Si vous voulez bien remettre... Ce que je vous propose, c'est un échange d'une demi-heure entre vous et ceux qui sont intervenus, et le maître d'ouvrage, et ensuite, nous prolongerons pour ceux qui le souhaitent. Nous vous proposons un peu une autre facture, sachant qu'il y aura sans doute des désirs d'aller voir d'un peu plus près, de s'adresser au maître d'ouvrage. Vous voyez qu'il y a un poste ici « maître d'ouvrage » et il y a un poste là-bas avec la présentation de l'expertise complémentaire. Et les membres de la CPDP seront équipés de micros, ce qui vous permettra de donner votre avis, c'est une prolongation. On est toujours dans le cadre de cette réunion publique, de donner votre avis et de poser des questions. Donc, soit par enregistrement et grâce à la CPDP, soit si vous souhaitez, de toute façon, vous pourrez toujours poser des questions par écrit ou sur le site. Voilà. Le jeu des questions. Monsieur avait demandé la parole tout à l'heure. Monsieur ? Non ? Vous ne voulez plus la parole ? D'accord. Alors, Monsieur.

Bernard MONTFORT

Oui, Bernard MONTFORT du Croisic. Donc, on voit les éoliennes sur les photomontages, on ne les voit pas mal. Sur le film, moi je n'étais pas très bien placé, mais je n'ai pas vu grand-chose. Ce que je sais, c'est que le phare de La Banche depuis le mois de mai, on l'a parfaitement vu tous ces derniers mois. Donc, on sait qu'il fait à peu près 30 m de haut. Il n'y a qu'à faire le rapport, on voit ce que ça peut donner quand même vu de la côte. Ceci dit, je pense qu'on n'est pas les premiers à essayer de faire des photomontages. Et dans les projets qui ont eu lieu peut-être dans d'autres pays, ils ont dû faire aussi, je pense, des photomontages, et je voudrais savoir si on avait pu voir la différence entre les photomontages et la réalité après. Si les photomontages étaient assez réalistes ou bien si effectivement la surprise était assez conséquente quand on voyait le projet réalisé in fine.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

À qui adressez-vous la question ?

Bernard MONTFORT

À qui peut répondre.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Monsieur ? Excusez-moi, pour le verbatim, re-présentez-vous.

Jean-Marc VÉZIEN, ingénieur de recherche CNRS, laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur (LIMSI) et Virtuality and Immersive Environments for Simulation and Experiments (VENISE)

Je suis Jean-Marc VÉZIEN, donc toujours ingénieur au CNRS et j'ai été chargé de l'expertise de l'impact visuel sur ce projet. Alors, oui bien sûr, il y a eu des comparaisons avant/après qui ont été faites. Je ne les ai pas présentées pour des raisons de brièveté dans ma présentation. La concordance est extrêmement bonne, comme on pouvait s'y attendre lorsqu'on modélise correctement quelque chose, on obtient quelque chose de très proche de la réalité. Donc là aussi, c'est consultable, on peut trouver facilement les références des photographies avant/après, il y a des études suédoises qui ont été faites là-dessus et qui donnent d'excellents résultats. C'est pour ça aussi qu'on a confiance.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Je rappelle que Monsieur a travaillé pour le maître d'ouvrage. Une demande derrière, Madame ?

Danielle ESTAY, élue de Guérande

Danielle ESTAY, je suis élue à Guérande, mais je suis bauloise de naissance, de mère bauloise de naissance et de grand-mère arrivée sur La Baule en 1918. Donc, je voulais vous dire que les soucis par rapport au problème du tourisme sont des soucis qui me semblent dans l'histoire de l'évolution de La Baule, qui me semblent infimes, car j'ai quand même eu la chance, et je pense que Monsieur MÉTAIREAU aussi, de pouvoir connaître quelques dunes à La Baule encore. Des dunes de sable non construites. J'ai joué dans ces dunes de sable non construites. J'ai connu le remblai de La Baule entièrement avec effectivement des maisons dites « bourgeoises » à l'époque. J'ai connu la première démolition d'une maison pour remplacer par un immeuble. Les Baulois s'en émouvaient. Tout le monde était sur le remblai et se disait : « Mon dieu, qu'est-ce qui va arriver à cet endroit ? » J'ai aussi eu la chance de naviguer. Et je dois dire que naviguer aujourd'hui avec le mur de béton de La Baule, j'aimerais bien que l'on puisse modéliser ce mur de béton quand on est entre les événements et la plage. Il est évident que les choses ont beaucoup évolué, que la modernité, que la vie tout court, que la mode parfois fait que les choses évoluent. Je pense qu'aujourd'hui, nous sommes, par rapport à la transition énergétique, devant un mur non pas de béton, mais devant un mur qui effectivement va conduire notre société dans des difficultés énormes si nous ne savons pas modifier notre production d'énergie. Donc il semble que pour le bien de tous, pour celui de nos enfants, et la terre ne nous appartient pas, elle appartient à nos enfants y compris la mer, il faut que ce projet puisse être effectivement largement étudié, mais il faut que ce projet soit réalisé avec le moindre impact possible, car effectivement lorsqu'on intervient dans des milieux naturels, on ne peut pas penser que la main de

l'homme sera inoffensive sur ce milieu, mais il faut que cela soit compensé et que les études soient faites pour un moindre impact.

Applaudissements

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci Madame. Une question dans le fond.

Emmanuel BIGNOLAIS, GDF Suez

Bonsoir. Emmanuel BIGNOLAIS, je suis Nantais avec une résidence à La Baule et je suis aussi salarié de GDF Suez thermique France à Montoir-de-Bretagne, société de production d'énergie à côté du terminal méthanier. J'aimerais savoir de la part du maître d'ouvrage pourquoi on doit mettre en mer des mégawatts supplémentaires alors que la France est surproductrice d'énergie. Première question.

Deuxième question, sous prétexte (et c'est bien), de créer des énergies renouvelables, pourquoi continue-t-on à produire à Cordemais avec un combustible qui s'appelle le charbon qui est très nocif pour la nature. Alors que dans un même temps on est obligé de réduire la production du site de Montoir dans lequel je suis, construit il y a à peine trois ans, qui a une rentabilité et un effet sur la nature bien moindre que le charbon.

Et troisième question, on a connu la filière du photovoltaïque très subventionnée par nos impôts. Que va devenir cette filière éolienne alors que l'on n'est pas sûr que l'avenir va la faire durer dans le temps ? Par contre, quand les éoliennes seront dans notre baie de La Baule, le mal sera fait.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Beaucoup de questions, Monsieur qui s'adressent au maître d'ouvrage à qui je passe bien volontiers la parole s'il vous plaît, merci.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Juste une chose avant de répondre à votre question. Sur la question précédente sur les visualisations, enfin les comparaisons entre photomontages et photos après réalisation des parcs, on a différentes planches que l'on peut mettre à votre disposition. On va mettre sur les tables là. Sur des parcs existants offshore où à gauche vous verrez, ce sont des parcs danois, c'est écrit « visualisation » à gauche, c'est la partie photomontage, et à droite la photo qui a été prise après construction du parc. Le avant/après dont vous parliez, nous avons différentes planches, on va vous les mettre à disposition pour que vous voyiez comment rend un photomontage par rapport ensuite à la photo après construction.

Sur l'intervention de Monsieur que je ne vois plus, qui s'est assis. Je comprends que vous travaillez à Montoir. Donc, c'est le sujet effectivement qu'on évoquait tout à l'heure. Aujourd'hui Montoir est arrêté parce que le marché du gaz par rapport au marché du charbon fait qu'effectivement ce sont des énergies telles que le charbon auxquelles il est fait appel en pointe plutôt que du gaz.

Maintenant ce que l'on peut dire et c'est ce que l'on constate, notamment en Espagne et donc dans les pays qui ont des niveaux d'énergie renouvelable supérieurs à la France, c'est que les énergies renouvelables effacent en priorité le fossile. Et donc vont permettre de réduire les émissions de CO2 et je vous propose de regarder à ce sujet les verbatim de plusieurs réunions. Il y a eu une réunion publique à Saint-Brevin, il y en a eu une autre à La

Chapelle-Launay où il y a eu des interventions de RTE et de différents experts sur ce sujet qui montraient l'influence du renouvelable qui allait permettre de diminuer l'appel à ce type de moyen et de diminuer ainsi la production de CO2.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Vous souhaitez intervenir ? OK.

Emmanuel BIGNOLAIS

Si vous voulez baisser la consommation à l'aide des énergies fossiles, arrêtez Cordemais.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Il faut à nouveau dire qui vous êtes pour le verbatim.

Emmanuel BIGNOLAIS

Emmanuel BIGNOLAIS, Baulois en résidence secondaire et salarié de GSTF à Montoir. Si vous voulez réduire tout de suite l'impact géologique des énergies combustibles, type le charbon, arrêtez Cordemais ! Et autrement, concernant...

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Attendez, s'il vous plaît...

Emmanuel BIGNOLAIS

Concernant les énergies renouvelables, qu'est-ce que vous allez faire quand toutes les centrales comme la nôtre vont être obligées de fermer ou se mettre sous cocon pour plusieurs années ? Quand en plein mois d'hiver, vous allez avoir peu de soleil, peu de vent et plus de centrales thermiques pour pouvoir éviter un black-out.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

En hiver, on a en général plus de vent donc il se trouve que l'éolien est assez bien adapté au profil de consommation et ça, on le voit sur les courbes. Comme vous le savez, en France, c'est RTE (qui n'est malheureusement pas représenté aujourd'hui) le gestionnaire du réseau de transport d'électricité qui a pour mission à tout moment de faire en sorte que production = consommation et d'éviter effectivement des black-out sur le réseau.

Aujourd'hui RTE fait appel à des centrales fossiles pour assurer notamment la pointe et effectivement constate que l'appel aux énergies renouvelables (le solaire ou l'éolien), permet de limiter cet appel aux énergies fossiles. Après en termes d'emploi, qu'est-ce qu'on propose sur l'éolien aujourd'hui ? Sur l'éolien on propose de lancer une nouvelle filière industrielle, on propose, Alstom par exemple propose de créer 5 000 emplois. Donc, c'est une opportunité, je ne sais pas effectivement comment tournera Montoir dans dix ans ou dans vingt ans. Ce que je sais, c'est qu'en créant ces 5 000 emplois, on développe une filière énergie et c'est ce que je disais à la dernière séance, qui est-ce qui travaille aujourd'hui sur ces développements d'éoliennes offshores ? Ce sont des personnes comme moi qui travaillaient dans le gaz il y a dix ans, ce sont des personnes qui ont travaillé dans le nucléaire, ce sont des personnes qui ont travaillé dans le charbon. Donc oui il y a une évolution du panorama énergétique, mais c'est une chance. C'est une opportunité, on va enfin créer sur le territoire français des emplois. Alstom le rappelait, je ne sais pas si cela fait

vingt ou trente ans qu'ils n'ont pas créé d'usines sur le territoire, donc en termes d'emplois, oui c'est une chance.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci, mais j'aimerais que l'on revienne au thème un peu du jour parce que vous avez vu que Monsieur a rejoint Monsieur KERBELLEC qui a travaillé sur le projet donc il y a des questions sur la visibilité. J'aimerais donner la parole aux personnes qui ne sont pas encore intervenues, dans le fond s'il vous plaît. Merci.

Essayez d'avoir, on est d'accord sur la règle du jeu, des questions assez rapides, vous avez des experts qui peuvent vous répondre et ensuite vous l'avez tous compris, nous prolongeons avec enregistrement, la visualisation des deux modèles qui sont présentés.

Alain DORÉ, coordinateur de Défense de La Mer,

Alain DORÉ, coordinateur de DLM et ingénieur opticien et donc à ce titre également expert en vision. Tout d'abord je voudrais rappeler que pendant quatre ans, on a subi un matraquage pas possible, du genre : « ça ne se verra, ça sera une allumette à telle distance et ainsi de suite... » Propos d'ailleurs tenus par des directeurs éminents d'EDF et d'Alstom. Donc, qu'on ne vienne pas nous dire qu'on n'a jamais dit que ça ne se verrait pas.

Deuxième point, pour répondre rapidement à la personne qui m'a interpellé, là qui doit être de Greenpeace, je crois, si je n'ai pas répondu à sa demande, c'est parce que moi ce qui m'intéresse, c'est de discuter, non pas avec d'autres associations et surtout avec des militants écologistes, mais avec le maître d'œuvre et je voudrais dire ici que j'ai fourni à Monsieur DUCHENE au mois de juin l'année dernière tous les éléments qui m'ont permis de faire les modélisations ou les simulations qui ont été présentées. Ce qui me permet de signaler d'ailleurs à Monsieur MÉTAIREAU que tous les photomontages qu'on a montrés, si la répartition des éoliennes n'était pas correcte sur l'horizon, leur hauteur, elle, n'a pas changé, elle est toujours valable.

Maintenant je voudrais plus précisément m'adresser à la tribune, d'abord au représentant de Géophom. Moi, j'ai apprécié votre travail. Si on a réagi relativement véhémentement pour demander une contre-expertise ou quelque chose de mieux, c'est parce que les publications des photomontages ont été faites dans de mauvaises conditions. Sur internet, ça a été fait avec insuffisamment de définition pour que ça soit valable et ce que vous voyez là, c'est la première fois que je les vois éclairées correctement pour que l'on puisse juger de quelque chose. Donc, j'ai simplement regretté que le manque de pixellisation faisait que ce n'était pas un bon photomontage, donc je ne remets pas en cause votre travail, mais c'était plutôt cette réaction-là.

Depuis, et tant mieux, les photomontages haute définition ont été mis sur le site. On peut voir directement sur ces photomontages haute définition la différence qu'il y a entre les premiers photomontages qui étaient trop flous et donc la hauteur n'était pas la bonne et celles aujourd'hui, je donne acte que les photomontages haute définition sont particulièrement corrects par rapport aux photomontages que l'on peut faire.

Enfin je voudrais dire à Monsieur VÉZIEN que j'ai lu son rapport de Courseulles puisque c'est le seul qui était accessible, je n'ai pas encore vu celui-ci. Dans l'ensemble, c'est un très bon expert, il n'y a que deux points qui m'ont juste un petit peu chagriné. Le premier, c'est que vous faisiez référence à la réglementation pour les 60° de champ qui vient de la réglementation qui a été faite d'ailleurs essentiellement pour les éoliennes terrestres. Je crois que quand on regarde l'horizon marin, c'est autre chose. On ne peut pas raisonner sur

60° parce que comme vous le savez même en regardant votre cours sur internet, je n'ai pas trouvé d'éléments parlant du champ visuel, mais c'était implicite, je pense. Ensuite j'apprécie la référence que vous avez donnée du diamètre de la Lune, que j'ai dit plusieurs fois aux personnes ici que si vous voulez avoir une idée de la hauteur des éoliennes depuis la baie de La Baule, vous regardez le soir, alors je crois que la lune n'est pas encore très apparente, mais elle le sera la semaine prochaine, vous regardez la dimension de la lune et ça correspond à la hauteur des éoliennes à 17 km et aux trois-quart des éoliennes à 12 km depuis la côte sauvage.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Monsieur, afin que d'autres puissent s'exprimer, cela fait quatre minutes que vous vous exprimez...

Alain DORÉ

Oui, je crois que sur ce sujet-là...

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Il y a quelqu'un qui doit répondre, oui.

Alain DORÉ

Je donne simplement cet élément. Sur les photomontages, aujourd'hui, on a des photomontages de bonne qualité. Par contre, où je suis un petit peu en désaccord avec vous, Monsieur VÉZIEN, c'est que je ne pense pas que ces montages semi-cylindriques permettent d'avoir une bonne perception de ce que l'on va voir. Et pour terminer je voudrais simplement dire que le but, ce n'est pas de montrer un photomontage et une photo une fois réalisée comme vient de le faire, Madame BUFFON. Encore heureux que la réalisation soit conforme au photomontage ou que le photomontage soit conforme à ce qu'on va réaliser. Le but, c'est l'aspect, ce que, Monsieur VÉZIEN, vous appelez le psycho-visuel, moi ce que j'appelle la vision physiologique, c'est quelle impression on a dans l'œil ? Et donc comment on le perçoit ? La réalité, ça n'a pas beaucoup d'importance.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci pour ces questions auxquelles les experts vont répondre. Merci.

Franck DAVID, Géophom

Bonsoir Monsieur DORÉ, je vais vous répondre pour la question du web et de la faible résolution des photomontages mis en ligne sur le web. On est contraint par la technique du web de réduire la taille de l'image et le poids de l'image. Donc en réduisant l'image on réduit les détails aussi. C'est pour cela que malheureusement on ne peut pas avoir autant de détails sur les photomontages disponibles sur internet que sur les photomontages téléchargeables sur internet. Pour vous indiquer l'info, les photomontages plein format, on a 180 pixels par degré et sur internet on est à 21 donc notamment le phare de La Banche disparaît de bon nombre de photomontages puisqu'on se retrouve avec une épaisseur du phare inférieure au pixel. Ce n'était pas un souhait de notre part, mais ce sont les contraintes du web. C'est un outil qui apporte par ailleurs l'intérêt d'être accessible facilement.

Les photomontages plein format téléchargeables sur le web vous ont permis de valider les photomontages, maintenant ça s'adresse à un public un peu averti parce que 250 Mo l'image à télécharger, ce n'est pas rien. Après il faut pouvoir les ouvrir. Je vais laisser la parole à Monsieur VÉZIEN pour les autres questions.

Jean-Marc VÉZIEN, ingénieur de recherche CNRS, laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur (LIMSI) et Virtuality and Immersive Environments for Simulation and Experiments (VENISE)

Merci. Jean-Marc VÉZIEN. Vous avez parlé de la perception psycho-visuelle, mais le but des photomontages est de reproduire ce que vous verrez. Après, l'impression que vous en avez va pouvoir changer. Vous allez faire des études, il y en a qui vont dire : « là, ça se voit, là, ça ne se voit pas ». Après on peut faire des études effectivement où le facteur psychologique rentre en ligne de compte. Mais on a d'abord la physique qui entre en jeu et là le but, c'est de présenter des photomontages tels, que finalement, si on était face à la mer exactement à cet endroit-là, vous verriez que, par un artifice, finalement on met un mur et on met juste une petite lucarne de 180° quand vous regardez à travers, vous allez voir exactement la même chose. Donc si vous faites ça ici, je vous atteste que si vous vous placez exactement à la bonne position, c'est l'impression que vous aurez. Après effectivement les facteurs psycho-visuels vont entrer en ligne de compte pour dire : « ça se voit beaucoup, ça ne se voit pas beaucoup ».

Vous avez parlé de la Lune. Alors, c'est vrai que la Lune peut fournir un référent visuel intéressant parce qu'il est objectivement mesurable. Il faut quand même se méfier un petit peu des conditions d'observation parce que justement la Lune est soumise à des variations psycho-visuelles importantes, c'est-à-dire lorsque la Lune arrive sur l'horizon, on la perçoit psychologiquement comme beaucoup plus grosse qu'elle ne l'est en réalité.

Évidemment, métriquement, elle reste toujours la même, donc elle fournit bien un référent visuel physique, mais là le facteur psychologique rentre en ligne de compte et donc, les comparaisons, je les ai mises dans mon rapport par souci également de complétion. Le rapport effectivement auquel vous faites allusion, que j'ai fait à Courseulles-sur-Mer, j'ai également fait un rapport sur Saint-Nazaire, j'espère qu'il va être mis à disposition et vous pourrez bien évidemment l'examiner à loisir.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Je crois que c'est acquis. Merci.

Jean-Marc VÉZIEN, ingénieur de recherche CNRS, laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur (LIMSI) et Virtuality and Immersive Environments for Simulation and Experiments (VENISE)

La dernière chose, vous avez parlé de 60°. Effectivement, moi je ne suis pas du tout favorable à des simulations à champs visuels réduits. Pour avoir la meilleure impression, il faut avoir le champ visuel le plus complet possible avec évidemment une résolution la plus importante possible, c'est en ce sens que malheureusement le travail d'Eca Sindel ici pêche un peu par la présentation, c'est le point trois dans ma liste. Là, le support de présentation clairement n'a pas la bonne résolution et les distances de visibilité sont complètement différentes, les contrastes sont insuffisants ce qui fait que la perception visuelle que vous en avez n'est au final pas la bonne.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

C'est la raison pour laquelle on va vous convier à aller dans cette cabine un peu particulière pour voir dans un contexte différent. Monsieur, oui finalement vous voulez bien prendre la parole. Merci

Claude DECKER, élu au Croisic

Claude DECKER, élu au Croisic. Nous sommes sur le sujet de l'impact visuel qui a été reconnu par un décret comme étant un préjudice puisqu'il donnera lieu à indemnisation par le consortium. On insistait tout à l'heure sur l'importance du tourisme littoral sur notre côte dont vont se trouver impactées les villes qui sont effectivement sur la côte, dont Le Croisic. L'indemnité repose sur un nombre d'habitants, si j'ai bien compris, INSEE. Au premier janvier 2013, le nombre d'habitants INSEE au Croisic est de 4 126 habitants. Pour des questions touristiques, Le Croisic se trouve être une ville en surclassement comme d'autres communes également littorales. Le Croisic est surclassé en ville de 20 000 à 40 000. On est à 21 000 habitants en surclassement donc on rentre dans la catégorie des villes de 20 000-40 000. Donc ma question ne se pose pas du tout aux gens qui sont à la tribune là, mais se pose sur l'indemnité du dommage visuel que vont subir les villes. Or, l'indemnité qui est prise en compte par le décret d'application tient compte absolument pas de l'aspect typique de la ville qui a donc des infrastructures pour des habitants de 20 000 à 40 000, qui a également dans son patrimoine immobilier – pour ne citer que Le Croisic, on a 59,6 % de résidences secondaires pour lesquelles on est obligé effectivement d'avoir des structures – donc ma question s'adresse plus à la Commission nationale, pour qu'elle fasse remonter ce genre d'observations et que la réalité des villes n'est pas forcément la réalité du chiffre INSEE et de ses habitants.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci. Je pense qu'on pourra faire mieux en relayant la question à l'État et l'État sera présent à la réunion de clôture et cela fait partie des questions qu'il pourra donner. Je voudrais, merci, parce que je voudrais vraiment qu'on puisse vous inviter à aller consulter ces simulations visuelles avec ceux qui les ont faites, la Commission, si vous avez envie de poser des questions, il y a deux, Monsieur, excusez-moi, et Monsieur devant. Voilà. Allez-y, Monsieur. Ensuite Monsieur, oui j'ai vu. Allez-y, Monsieur.

Rémy GAUTRON, Guérande Environnement

Rémy GAUTRON, Guérande Environnement, membre du collectif DLM. Je ne vais pas être très long parce qu'il y a des choses que j'ai déjà dites dans d'autres réunions. Tout à l'heure j'ai entendu parler d'énergie propre. L'énergie la plus propre et la moins chère, je le redis, c'est celle qu'on ne consomme pas et une personne qui est en période de crise, je prends quelqu'un qui vient de se retrouver au chômage, la première chose qu'il fait c'est quoi ? Créer quelque chose dont il n'est pas sûr que cela va bien marcher tout le temps ? Ou faire des économies ? Donc, commençons à faire des économies. Avec deux milliards d'euros, je crois que le calcul a été fait, c'est l'isolation de 150 000 logements avec des emplois locaux, avec des entreprises locales en presque île guérandaise.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Est-ce que vous avez une intervention sur la visibilité s'il vous plaît, Monsieur ? Par rapport à la tribune.

Rémy GAUTRON, Guérande Environnement

Je n'ai pas d'intervention sur la visibilité, mais je crois que les promoteurs se passent la parole les uns les autres et si je faisais le compte des minutes et du temps de parole que les promoteurs ont eu par rapport au temps de parole que ceux qui ont des questions précises et des contestations à faire, je crois que le débat public ne serait bien entendu pas équilibré. Vous avez fait des interventions dans les écoles, sur les marchés, les associations n'ont jamais été invitées à venir porter leur message, alors si vous voulez bien ce soir, je veux répondre à Monsieur PAGOT, je crois que c'est ainsi qu'il s'appelle, puisqu'à chaque fois je pose la question et je n'ai jamais eu la réponse donc je ne l'aurai peut-être pas ce soir, peut-être pas la prochaine fois à Saint-Nazaire, mais je vais dire ce que moi je dis, et ce n'est pas moi qui le dit, c'est quelqu'un à qui on doit faire confiance, cela s'appelle la Cour des comptes. À chaque fois je dis qu'avec 80 éoliennes sur 78 km carrés à proximité d'un chenal maritime avec un trafic important de pétroliers, de vraquiers, de produits dangereux, on avance la côte à d'autant de kilomètres en mer. Il y a un Monsieur à Saint-Nazaire qui nous a dit autrefois le danger était la terre pour les bateaux, aujourd'hui le danger pour la terre ce sont les bateaux avec ce qu'ils transportent. Monsieur PAGOT me dit à chaque fois que je lui dis que j'ai vécu cinq marées noires et qu'à chaque fois on m'a dit, c'est la dernière, Monsieur GAUTRON, donc moi j'attends la suite. Personne ne s'attendait à voir un Erika après l'Amoco Cadiz et après tous les autres. Et on m'a dit « Ah oui, mais avec Erika 1, Erika 2, Erika 3, et tous les nouveaux textes qui viennent d'être pris, il n'y aura plus de catastrophes pétrolières du type Erika ». Et bien je vais citer deux phrases, elles sont de la Cour des comptes. Décembre 2012 : « Le système national de contrôle de la sécurité des navires en mer n'est plus adapté. Le dispositif français s'est développé depuis dix ans à la suite du sinistre du pétrolier Erika sans anticipation et sans stratégie clairement affichée et sans réel pilotage du réseau des centres de sécurité des navires par les pouvoirs publics. Pour ces raisons la France risque une amende minimum de 10 millions d'euros. » Alors quand un pétrolier en panne de moteur au cours d'une tempête, ou de gouvernail viendra jouer aux quilles dans 78 éoliennes, Madame le Maire de Batz-sur-Mer, Monsieur MÉTAIREAU et autres Maires, commencez à acheter les seaux, les pelles et les balais parce qu'on sera dans la même situation que pour l'Erika.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Une réponse du maître d'ouvrage ? S'il vous plaît.

Rémy GAUTRON, Guérande Environnement

Et je termine...

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Oui ? Rapidement.

Rémy GAUTRON, Guérande Environnement

Pour le problème de l'énergie, une plate-forme européenne représentant 608 associations viennent de déposer un recours en justice auprès de l'Union européenne et que ce recours a été accepté pour mensonges sur le développement des énergies renouvelables.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Une réponse rapide s'il vous plaît du maître d'ouvrage. Merci.

Jean-Philippe PAGOT, directeur environnement maritime, EDF Énergies Nouvelles

Bonsoir. Sans vouloir polémiquer sur la problématique de sécurité maritime qui est évidemment un des enjeux absolument majeurs, je renvoie au verbatim de la réunion d'ouverture où il y a eu l'ensemble de ces éléments développés par le préfet maritime lui-même qui a répondu à Monsieur GAUTRON lui-même. Donc là-dessus je ne ferai pas de paraphrase sur les aspects rendus par l'État et sur les aspects Cour des comptes, sous-dimensionnement des moyens de surveillance. Il faut savoir qu'aujourd'hui les moyens sont intégrés dans un système qui s'appelle Spationav qui est reconnu au niveau européen pour son efficacité et qu'on rentre dans une nouvelle phase qui s'appelle Spationav 2 où on aura vraiment un outil extrêmement adapté auquel le maître d'ouvrage a décidé de participer et de s'insérer dans le cadre et sur le site du Croisic.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Monsieur.

Marc SEURISSE

Je vous remercie. Marc SEURISSE de Saint-Nazaire. Je voudrais vous faire part d'une réflexion dont personne n'a parlé jusqu'à présent, c'est celle que ce projet, qui par ailleurs a des tas de qualités dont on a longtemps parlé, va malheureusement détruire la beauté de la mer. La Loire-Atlantique, partout on voit les stigmates de l'activité humaine, on voit des pylônes, des antennes-relais, des immeubles, on voit des routes. Il y avait un petit nombre de territoires vierges, c'était le bord de mer, c'était de voir la beauté de l'horizon dans lequel il n'y a rien et ça malheureusement, ça va être détruit de façon irrémédiable et je crois que cette destruction va entraîner une baisse de la qualité de la vie et un certain nombre de touristes qui venaient voir la mer seront très déçus. Je pense que le maître d'œuvre de tout ce projet porte une lourde responsabilité pour les générations futures, on va perdre une grande partie de la beauté de l'horizon de la mer et je suis très triste que peu de gens en parlent ce soir.

Applaudissements

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci pour cette parole. Ce que je vous propose, c'est, il y a une dernière intervention, ensuite s'il vous plaît, et j'ai dit qu'on était dans une phase suivante qui vous permettait d'aller rejoindre la Commission où le maître d'ouvrage sur les différents sites de simulation. Voilà. Dernière prise de parole, Monsieur, s'il vous plaît, pour ce soir.

Gérard STEMMER,

Gérard STEMMER, Batz-sur-Mer. Je voulais simplement revenir sur la visualisation, sur ce qu'on risque de voir. Vous savez, il y a des photomontages qui sont excellents, c'est du bon travail, mais je pense qu'il y a une solution extrêmement simple pour se rendre compte de la hauteur des éoliennes. Vous avez un parc de 78 km², on devrait dire d'ailleurs 7 800 hectares, c'est la même chose. À 12 km de la côte, à peu près 150 m de hauteur, il suffit simplement de planter un petit bâtonnet dans le sable qui dépasse de 15 cm, se mettre à plat ventre à 12 mètres et puis vous regardez la hauteur que c'est, c'est à peu près la

hauteur de l'éolienne. Vous en mettez une autre à un mètre et vous avez à peu près la dimension du champ. Le champ ferait à peu près sur le sable 78 m². C'est exactement la surface qui serait réduite à l'échelle.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci. Est-ce que je peux demander aux experts s'ils ont envie de réagir ? Non.

Donc si ce n'est pas le cas, je vous propose s'il vous plaît de rejoindre dans ce cadre plus approprié... non maintenant la Commission, de rejoindre le maître d'ouvrage puisqu'on met à votre disposition... et nous restons là pour entendre vos questions. Et nous vous donnons rendez-vous pour la clôture le 16, mais on poursuit la réunion.

Alors pour être plus claire, les questions sur la visibilité, est-ce que le secrétariat général peut se manifester pour accompagner, s'il vous plaît, voilà, vous allez tout au bout là-bas, s'il vous plaît, rejoindre nos experts. Monsieur.